



NUMÉRO 145

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2011

APPEL NOMINAL.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉ- GATION DONNÉE PAR LE CONSEIL AU MAIRE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2011.

QUESTIONS ORALES. P.3

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

1 - Election de représentants de la Ville à la SAEM 'Val de Seine Aménagement'. **P.14**

2 - Adhésion de la commune de Bois d'Arcy (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France. **P.15**

COMMISSION DES FINANCES

3 - Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle - Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine. **P.16**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

4 - Ile Seguin, marque déposée - Transaction entre la Ville et Monsieur O. - Autorisation donnée au maire pour signer la convention valant transaction. **P.16**

Rentrée scolaire 2011 - Communication. **P.17**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92. **P.14**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Alignement de voirie - Cession de terrains au

Département - Parcelles cadastrées section AB n° 284 et 287 situées 46 à 50 avenue A. Morizet et 105 rue de Billancourt - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. **P.20**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - 179 rue d'Aguesseau - Expropriation - Approbation et autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Fonds d'Aménagement Urbain - Autorisation donnée au maire pour solliciter les subventions auprès du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain pour les années de gestion 2010-2011 - Approbation de la liste des opérations de logements locatifs sociaux présentée au Fonds d'Aménagement Urbain. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

9 - Autorisation donnée au maire pour signer la convention de mandat relative à la délégation de la gestion des demandes de logements sociaux proposée par l'Office Public Seine Ouest Habitat à la ville de Boulogne-Billancourt. **P.22**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une structure multi-accueil rue Molière- Avenant n°1 au marché à procédure adaptée passé avec la SARL Ateliers CatherineE Furet. **P.24**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Acceptation des Chèques-Vacances comme moyens de paiement de certaines prestations municipales - Convention d'agrément avec l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) - Autorisation donnée au maire pour signer la convention. **P.25**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Personnel Communal **P.26**

COMMISSION DES FINANCES

13 - Convention de Service Comptable et Financier - Accord local de dématérialisation - Autorisation donnée au maire pour signer. **P.27**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Dispositif d'Accompagnement Social lié au Logement (ASL) – Convention de financement avec le Département des Hauts-de-Seine - Autorisation de signature. **P.28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Convention de partenariat avec les Editions FATON - Donations - Autorisation et approbation. **P.28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

16 - Mise en œuvre de l'Espace Santé – Convention de partenariat à titre gratuit- ASDES. **P.29**

Le 6 octobre 2011 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Député-maire individuellement et par écrit le 29/09/2011.

Le Député-maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : 49

M. Pierre-Christophe Baguet, Mme Béatrice Belliard, M. Henri Ricard, M. Guy-René Baroli, Mme Ségolène Missoffe, Mme Christine Bruneau, M. Pascal Louap, M. Gauthier Mougin, Mme Marie-Anne Bouée, Mme Marie-Laure Godin, M. Jehan Coquebert de Neuville, M. Michel Amar, M. Léon Sebbag, Mme Rim Fathallah, Mme Michèle Montiès, Mme Marie-France de Rose, M. Philippe Tellini, Mme Isaure de Beauval, M. Claude Gallant, Mme Nathalie Billard, Mme Sylvie Rougnon, M. Frédéric Morand, Mme Anne-Charlotte Lorber, M. Jonathan Papillon, Mme Esther Kamatari, M. Vittorio Bacchetta, Mme Béatrice de Villepin, M. Vincent Graffin, Mlle Christine Lavarde, M. Daniel Benharoun, Mme Sandy Vetillart, Mlle Céline Sicard, M. Pierre Deniziot, Mme Adèle Ba, M. Raphaël Labrunye, Mme Sylvia Bondoux, M. Thierry Solère, M. Guillaume Gardillou, M. Mathieu Barbot, M. Jean-Pierre Fourcade, Mlle Fatima Cardetas, Mme Agnès Bauche, Mme Catherine Klein, Mme Rosaline Laureau, Mme Marie-Hélène Vouette, M. Marc Fusina, Mme Judith Shan, M. Jean-Michel Tisseyre, Mme Martine Even.

Excusés représenté(s) : 4

M. Pascal Fournier a donné pouvoir à M. Guillaume Gardillou, M. Jean-Michel Cohen a donné pouvoir à Mlle Fatima Cardetas, M. Eric Vincent a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Fourcade, M. Gérard Askinazi a donné pouvoir à M. Thierry Solère

Absente : Mme Dorothée Pineau

Mme Lavarde a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet

Je voudrais que nous nous réjouissons tous du retour de Claude Gallant parmi nous. Il est en train de recouvrer petit à petit la santé, mais il faut qu'il reprenne doucement. Je voulais également saluer les heureux parents du petit Hugues, né au mois d'août, c'est-à-dire Anne-Charlotte et Jonathan Papillon.

Nous avons mis sur table quelques modifications de délibérations, notamment sur la SAEM. Je m'en entretenais à l'instant avec Jean-Pierre Fourcade et Marie-Hélène Vouette. Je

vous en dirai un mot tout à l'heure. Une autre concerne le fonds d'aménagement urbain et une dernière la convention de mandat relative à la délégation de gestion avec notre office public Seine Ouest Habitat. Le dernier document remis sur table est un amendement remis par Claude Gallant. Il porte sur l'article 6.

Compte rendu des décisions en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. Baguet

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Non, il n'y en a pas.

Approbation du PV de la séance du 7 juillet.

M. Baguet

Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Non, il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

Questions orales.

M. Baguet

Avant de passer aux questions orales, je crois de mon devoir de faire un petit point sur la situation après notre vote du PLU sur l'île Seguin du 16 juin dernier. Cela me paraît normal. Beaucoup de choses ont été dites. Beaucoup de choses ont été écrites. Elles n'étaient pas toujours inspirées et pas toujours vraies, mais c'est la démocratie. Chacun peut s'exprimer.

Tout d'abord, revenons sur l'état des recours. Nous avons voté notre délibération le 16 juin. Elle a été enregistrée par le contrôle de légalité le 23 juin. Les requérants potentiels avaient donc deux mois pour déposer des recours, jusqu'au 23 août. Nous en avons reçus quelques-uns, globalement assez peu nombreux par rapport à la médiatisation qui avait été faite et aux agitations précédentes.

Nous pouvons les classer en quatre groupes. Il y a un groupe de riverains immédiats de l'île Seguin, c'est-à-dire des requérants qui habitent quai Georges-Gorse. Il y a un deuxième groupe qui pourrait être le groupe des Meudonnais. Il y a en effet un recours qui a été déposé par un avocat de Meudon et quelques Meudonnais. Il y a également un autre recours déposé par un autre avocat, au nom d'un Meudonnais seul. Nous avons également un troisième groupe qui est un groupe constitué de divers – allais-je dire –, c'est-à-dire des gens qui sont Boulonnais ou Meudonnais, qui sont intervenus.

Le quatrième recours est le recours d'associations d'environnement, une partie – mais une partie seulement – de ce

que l'on a appelé le G8, c'est-à-dire les héritiers de la commission de concertation qui avait été mise en place il y a bien longtemps, notamment par Jean-Pierre Fourcade et qui a perduré. Je rappelle que ce groupe de huit associations fréquente assidûment cette commission pilotée par Gauthier Mougin, en présence de Christine Bonnot et avec Monsieur Moine, Directeur général délégué de la SAEM. Cette commission s'est réunie 14 fois. Je suis donc surpris quand je lis dans les journaux qu'un membre se plaint d'un manque de concertation, membre qui d'ailleurs avait été invité à expliquer comment il pouvait trouver l'équilibre financier avec 175 000 mètres carrés seulement. Il a voulu se lancer dans l'exercice et n'a pas pu terminer, puisqu'il avait tout simplement oublié les 126 millions d'euros déjà dépensés. Quand vous mettez de côté 126 millions d'euros, c'est plus facile de trouver l'équilibre. Il a été invité à représenter sa copie à la commission suivante et, depuis, nous l'attendons toujours. Nous lui avons écrit pour lui demander qu'il nous apporte les éléments, parce que c'est toujours intéressant. Quand vous avez des propositions positives comme celle-là, il faut toujours pouvoir en débattre et pouvoir les examiner.

Sur ces associations qui participent régulièrement aux commissions de concertation, un certain nombre ont déposé un recours par l'intermédiaire d'un avocat bien connu, puisque c'est un ancien élu socialiste de la ville, mais il est à noter que certaines associations qui participent régulièrement à cette commission de concertation n'ont pas souhaité s'associer au recours. Elles ont préféré entrer dans un dialogue direct et c'est plutôt positif. D'ailleurs, à l'intérieur de certaines associations, il y a eu des mouvements puisque, notamment, dans une association qui se dit « leader » sur Boulogne-Billancourt, deux des membres dirigeants et historiques ont signifié au Président leur souhait de ne pas être associés aux positions un peu extrémistes de l'association.

Donc nous rentrons dans une situation de dialogue. J'ai reçu déjà la plupart des requérants. En tout cas, j'ai reçu trois groupes sur quatre. Je reçois le quatrième samedi matin, en fonction de l'échéance de dépôt des recours. Le dialogue est constructif, parfois un peu vif – ce qui est normal, mais il reflète le sentiment général des Boulonnais sur ce projet, à savoir premièrement une grande impatience. Je rappelle que les usines de l'île Seguin se sont arrêtées en 1992. Ensuite, il y a eu le départ un peu traumatisant de la Fondation Pineau en 2005. Nous sommes bientôt en 2012. Il existe donc un vrai sentiment d'impatience de la part des Boulonnais.

Le deuxième sentiment est un sentiment de fierté sur la qualité des projets culturels. Personne ne conteste d'ailleurs l'orientation culturelle du projet et surtout le caractère privé du financement de ces projets. François Pineau finançait à titre privé ses projets et c'est le cas pratiquement de tous les projets culturels qui sont présentés, à l'exception du projet du Conseil général.

Le troisième sentiment partagé par une partie des Boulonnais est le rejet des tours. L'aspect architectural et

urbanistique que nous avons proposé dans le PLU suscite des réserves et – même plus que des réserves – des inquiétudes. Il faut que nous en parlions et en débattions. C'est ce que je fais justement avec la plupart des requérants.

Ensuite, je voulais vous dire un mot du Conservatoire. Là aussi, particulièrement à l'écoute des Boulonnais, j'ai rencontré les responsables de l'association des parents d'élèves et un certain nombre de Boulonnais dont les enfants fréquentent le conservatoire. Cela a d'ailleurs été évoqué ici dans cette enceinte, sur le problème de l'accessibilité, notamment pour les enfants les plus jeunes, avec des instruments de musique importants et volumineux. Il faut donc écouter ces réserves. J'ai dit au Conseil général que nous n'installerions pas le Conservatoire dans son ensemble musical. En revanche, nous le ferons à proximité, parce qu'il est important de maintenir un partenariat étroit. J'ai rencontré vendredi matin le Président du Conseil général. Il compte sur notre partenariat, parce que notre conservatoire est de réputation nationale et même internationale, dans le cadre d'Erasmus et des échanges internationaux avec l'Asie que nous avons engagés. Il faut donc maintenir ce partenariat.

J'ai plusieurs propositions. Je vous les transmettrai très prochainement. Elles sont à l'étude. Nous avons des possibilités sur le Trapèze ou à proximité du Trapèze, le tout étant de pouvoir poursuivre ce partenariat privilégié avec le pôle musical du Conseil général. Le Président du Conseil général m'a fait savoir fin juin qu'il souhaitait donner de l'ampleur à son projet. Dans un premier temps, nous lui avons accordé, dans le cadre de la session du terrain pour l'euro symbolique, une constructibilité équivalente à celle de la Fondation Pineau, de l'ordre de 32 000 mètres carrés.

Depuis, les projets du Conseil général se sont amplifiés. Il souhaite accueillir un chœur vocal de dimension internationale. Il souhaite également rajouter des activités culturelles et quelques commerces. Du coup, le projet s'est étoffé. Côté conservatoire, notre projet était passé, au fil du temps de 5 000 à 11 000 mètres carrés. Compte tenu des impossibilités, nous ne pouvions pas avoir l'ensemble sur le même site, à la fois ce gonflement du Conseil général – cette volonté de donner une dimension encore plus valorisante au projet est une bonne chose pour nous – et une volonté d'accélérer le processus. Le Conseil général est décidé à accélérer et ce PPP que veut lancer le Conseil général est un peu compliqué à monter avec GPSO. C'est pour cela que j'ai signifié au Président du Conseil général qu'il pourrait largement conduire son projet avec la nouvelle ambition qu'il souhaite lui conférer. Nous allons pouvoir donner tous les éléments au Conseil général qui pourra se prononcer, de façon définitive – je parle sous le contrôle des trois conseillers généraux ici présents – le 16 décembre.

Enfin, je voulais vous dire, par rapport à tout ce qui circule sur les situations financières de la SAEM et de l'île Seguin – ce que je disais tout à l'heure à Jean-Pierre Fourcade et Marie-Hélène Vouette – que je suis tellement sûr des comptes de la SAEM et tellement confiant dans l'avenir financier de la SAEM

que je vais vous offrir la plus grande transparence. Tout à l'heure, je vous proposerai de désigner un représentant du groupe @lternance et un représentant du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt pour siéger au Conseil d'administration de la SAEM. Comme cela, vous aurez tous les éléments en direct. Vous participerez aux délibérations et ce sera la garantie – j'espère – absolue d'une bonne communication, transparente et honnête, sur tout ce qui se passe à la Société d'économie mixte et sur l'Île Seguin.

Je voulais faire ce petit point, qui me paraissait nécessaire. C'était de mon devoir de le faire et je reste à votre disposition pour que nous en reparlions soit tout de suite, soit au cours de l'ordre du jour.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, bien entendu, nous nous félicitons de cette transparence enfin obtenue - un peu tard -, mais nous n'allons pas boudier notre plaisir. Par contre, Monsieur le Maire, le projet des terrains Renault et de l'Île Seguin est quand même extrêmement important pour la Ville, pas uniquement financièrement. Je pense qu'avec l'évolution des projets, les recours et les discussions avec les associations, il serait certainement intéressant d'organiser un Conseil municipal spécifique, en gros une séance de travail où vous pourriez nous expliquer cela et où l'on pourrait débattre point par point. Il faudrait que nous ayons des documents un peu avant. Là, nous vous avons entendu rapidement. Je pense que cela serait quand même utile que les élus de la Ville soient au courant un peu plus précisément de ce qui est en train de se passer et qu'on puisse en discuter ensemble.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, vous acceptez enfin la présence de deux représentants de l'opposition au conseil de la SAEM, nous en prenons acte avec satisfaction. Je reviendrai tout à l'heure, dans une question orale, sur la révision simplifiée du PLU : je crois savoir que les projets du Département risquent de supprimer un des éléments du projet Nouvel. Cela va donc vous obliger à discuter de nouveau, mais nous en reparlerons tout à l'heure.

M. Solère

Monsieur le Maire, je crois qu'il faudrait, si l'on rentre dans la discussion de fond sur ce débat-là, une séance spéciale, comme le proposait Madame Vouette. Cela me paraît nécessaire, plutôt que d'aborder cela rapidement sans ordre du jour. Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit.

Je veux simplement vous rappeler deux choses. La demande d'une partie de ce Conseil municipal et d'une immense partie des Boulonnais est que vous reveniez sur une décision qui est contraire à tous les engagements électoraux qui ont été les vôtres, qui a été de densifier l'Île Seguin au point de vouloir y construire cinq tours qui culminent à 120

mètres de haut. Quand on promet A en politique, on n'a pas le droit de faire Z. La crise peut justifier qu'on change un peu les choses et qu'on les explique, mais on n'a pas le droit de s'engager dans cette direction-là.

Vous dites que les recours ont été peu nombreux. Avec huit recours principaux, au travers de grosses structures, je ne sais pas ce qu'il vous faut pour entendre une opposition très frontale de la part de nombreuses associations qui ont été les partenaires historiques de la SAEM Val-de-Seine Aménagement sur ce dossier.

Vous parlez enfin du Conservatoire. Je note que vous abandonnez l'idée de transférer le Conservatoire sur l'Île Seguin. Cela me paraît sage. Nous étions très nombreux à considérer que laisser un jeune enfant avec des instruments de musique encombrants loin de l'endroit où il pratique ses activités artistiques n'était pas du tout satisfaisant.

Concernant le Conseil général des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian vous a écrit fin juin pour vous signifier le souhait du Département de réaliser un équipement culturel d'ambition, qui ne peut pas se satisfaire d'une tour. Je l'avais dit clairement à l'occasion de ce Conseil municipal. Le Conseil général n'a pas vocation à cautionner le fait que, dans la Vallée de la Culture, on fasse des tours de bureaux. Ce n'est pas comme cela qu'on valorisera ce coude de la Seine. En tout cas, ce n'est pas comme cela que l'équipement culturel du Conseil général, qui s'inscrit lui dans la Vallée de la Culture souhaitée par le Président de la République, pourra voir le jour d'une manière satisfaisante.

Je réitère donc la demande qui a été celle de Madame Vouette, pour que nous puissions avoir une explication transparente et je note avec satisfaction que vous permettez à deux groupes d'opposition d'avoir des représentants à la SAEM. Il est vrai que vous aviez, avec la démission de l'adjoint aux finances, une place disponible. Je pense que c'est bien que l'ensemble du Conseil municipal puisse avoir accès, indépendamment du CRACL annuel, à l'ensemble des éléments dont on dispose en tant qu'administrateur. Ils pourront ainsi se rendre compte d'une équation financière dégradée par l'absence de recettes sur l'Île Seguin. Merci beaucoup.

M. Baguet

Merci. Je voudrais juste dire un mot concernant le Conseil municipal spécifique. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable que nous organisions un Conseil municipal spécifique. En fait, nous pourrions constituer une commission globale entre nous si nous souhaitons vraiment échanger sereinement. Il faut que nous le fassions entre nous et que je vous donne tous les éléments. A partir du moment où c'est une configuration Conseil municipal, cela revient au même. Nous serons 55 élus. Je propose de réunir les 55 élus, mais pas dans le cadre d'un Conseil municipal spécifique. Si vous en êtes d'accord, je le suis également sur le principe. Il faut attendre un petit peu, parce que nous avons justement les recours gracieux

aujourd'hui. Monsieur Solère parle d'une fronde énorme. Excusez-moi, mais il y a 14 recours et vous avez huit recours individuels absolument identiques. D'ailleurs, je vous signale que, sur ces 14 recours, un est déjà retiré. Un citoyen s'est retiré. Nous n'avons même pas attendu l'échéance des deux mois pour amorcer des débats et échanges très naturellement et en toute démocratie, puisque j'ai déjà reçu trois des quatre groupes et je recevrai le quatrième samedi matin. J'ai donc confiance en l'échange et dans la concertation que nous sommes en train de mener.

Sur le reste et s'agissant de la situation de la SAEM « particulièrement dégradée », Monsieur Solère, excusez-moi, mais vous siégez au Conseil d'administration de la SAEM depuis le départ. Vous siégez même à la Commission d'appels d'offres. D'ailleurs, tout à l'heure, nous verrons la question de l'un de vos colistiers, qui me paraît surprenante, parce que vous allez valider les documents. Il faut aussi un peu de cohérence, Monsieur Solère. Nous ne pouvons pas faire tout et n'importe quoi du jour au lendemain, puisque vous avez posé une question. Oui, je parle d'or, surtout pour vous. Voyez effectivement le genre de questions que vous posez.

Nous allons essayer d'être positifs. J'ai voulu l'être en faisant cette petite déclaration préalable. C'était de ma responsabilité de vous dire où nous en étions, car nous ne nous étions pas vus au mois de juillet, mais à l'époque, nous n'avions pas d'éclairage sur la situation. Aujourd'hui, nous y voyons un peu plus clair. Nous y verrons encore un peu plus clair dans les quelques jours qui viennent, avec les échéances des recours gracieux. Nous ferons le point. Je suis d'accord, Madame Vouette, pour que nous nous voyons tous ensemble.

Sur les aménagements des projets, les évolutions que j'ai annoncées tout à l'heure n'entraînent pas nécessairement des modifications de fond. Là aussi, c'est dans la négociation et dans l'échange que nous parviendrons à trouver les solutions positives pour respecter à la fois la dimension culturelle internationale de ce projet, les volontés des Boulonnais, bien sûr, de la Vallée de la Culture, comme cela a été souligné ainsi que les équilibres financiers.

En tout cas, vous verrez en toute transparence, puisque nous organiserons un Conseil d'administration d'installation des nouveaux membres du Conseil municipal à la SAEM très prochainement qui vous permettra d'avoir tous les éléments en direct et de poser toutes les questions que vous souhaitez – sous réserve bien sûr de participer à ces Conseils d'administration.

Question orale posée par Madame Martine Even

Monsieur le Maire,

Depuis 1986, le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) permet d'apporter une aide alimentaire à 13 millions d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté et dans l'incapacité de s'alimenter par leurs propres moyens.

Les associations caritatives chargées de distribuer cette aide, désignées par l'Etat sont, en France au nombre de quatre : La Croix Rouge française, la Fédération française des banques alimentaires, les Restos du cœur, le Secours populaire français, et son présentes sur la commune de Boulogne-Billancourt.

Le 20 juin dernier, la commission Européenne a annoncé la diminution du budget de 75 %, suite à un arrêt de la cour de justice européenne rendu en avril. Le programme passera donc de 480 millions d'euros à 113 millions d'euros. La part de la France sera amputée de 80 %. Le montant disponible passera de 72 à 15 millions d'euros.

Si d'ici à 2012, aucune mesure européenne ou française n'est prise pour maintenir le PEAD à son niveau actuel, qu'envisage la Ville de Boulogne-Billancourt pour permettre aux associations caritatives présentes sur son territoire, de continuer à soutenir nos concitoyens démunis qui sont de plus en plus nombreux ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Sebbag à la question posée par Madame Martine Even.

Vingt Etats membres participent actuellement à ce programme.

La distribution gratuite de nourriture aux personnes les plus démunies a commencé dans l'urgence, durant l'hiver exceptionnellement froid de 1986/1987. Le fonctionnement du PEAD repose sur le troc de matières premières issues des stocks de la politique agricole commune (PAC) contre des denrées alimentaires.

Le budget global du programme est passé de près de 100 millions d'euros en 1988 à plus de 300 millions d'euros en 2008.

La France, à travers la Croix-Rouge française, les Restos du cœur, la Fédération française des banques alimentaires et le Secours populaire français, bénéficie en 2011 de près de 72,7 millions d'euros d'aide alimentaire. Dans le cadre de cette aide, des denrées de base sont distribuées : produits carnés, huile, beurre, lait en poudre, riz, céréales, sucre...

Au lendemain du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, Bruno Le Maire a reçu le 21 septembre les représentants des quatre associations habilitées à distribuer le programme européen d'aide aux plus démunis : banques alimentaires, Croix-Rouge, Restos du Cœur et Secours populaire.

Face aux désaccords des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, toute décision sur l'avenir du PEAD a été reportée à la prochaine réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture prévue le 20 octobre.

Chaque année, la ville participe pleinement à la collecte de la Banque alimentaire (BAPIF pour la région Ile-de-France).

Grâce au soutien des associations locales et à cette aide de la ville, le résultat de cette collecte est excédentaire par rapport aux besoins des associations habilitées sur le territoire de Boulogne : Croix Rouge pour le Relais maman-Bébé, l'Entraide familiale, le Secours catholique.

L'impact de la baisse du PEAD devrait donc être minime pour ces associations. La question pourra se poser pour les produits frais. L'Entraide familiale envisagerait d'organiser des braderies régulières permettant le financement de l'achat de produits frais.

Le Secours populaire, à l'inverse des autres associations, ne bénéficie pas des dons de la Collecte de la Banque alimentaire et organise régulièrement des collectes spécifiques sur le territoire boulonnais, dont le nombre ne peut être augmenté.

Son action d'aide alimentaire pourrait donc être très impactée par la diminution du PEAD. Dès à présent, l'antenne de Boulogne prévoit un budget 2012 en déséquilibre qui va la contraindre à diminuer certains postes et donc certaines actions. Les prévisions sont faites sans tenir compte d'une augmentation des demandeurs.

Le CCAS a organisé depuis plus d'un an une série d'échanges et d'entretiens avec ses différents partenaires associatifs pour analyser les besoins sociaux.

Dans ce cadre, des groupes de travail permettront d'analyser l'impact de cette baisse du PEAD, si elle est confirmée, et de proposer des réponses adaptées pour continuer à fournir des aides alimentaires aux 700 à 800 familles boulonnaises qui en bénéficient chaque année.

En tout état de cause, la Ville continuera d'accompagner largement ces associations et les soutiendra en cas de nécessité pour maintenir leur action auprès des Boulonnais.

Question orale posée par Madame Sylvie Rougnon

M. Le Maire,

Pouvez-vous nous faire un point sur le futur lycée implanté sur la ZAC Seguin. Le programme pédagogique a-t-il été finalisé avec le Rectorat ? La Ville a-t-elle acheté le terrain à Renault ? Où en sont les discussions avec la Région ? Et enfin, sait-on, compte tenu de tous ces éléments, quand pourra intervenir son ouverture ?

Réponse de Monsieur Guy-René Baroli à la question orale de Madame Sylvie Rougnon

Ma chère collègue,

Dans le cadre du programme des équipements publics de la ZAC Seguin Rives de Seine, il est convenu l'implantation d'un lycée sur un terrain situé à l'angle de la Place Jules-Guesde et de la rue de Meudon. La construction de ce lycée

doit permettre de répondre à la pression démographique sur le secteur, en accueillant près de 800 élèves.

Je vous rappelle que le programme pédagogique initial ne correspondait pas aux souhaits exprimés par la Ville de Boulogne-Billancourt, dans la mesure où il prévoyait l'ouverture d'un BTS "bioanalyses et contrôle". Le Député-maire avait souhaité, dès son élection en mars 2008, qu'il puisse accueillir des classes préparatoires, et en avait informé le Conseil Régional et le Rectorat. Cela nous a permis, lors du rendez-vous du 27 novembre 2009, en présence de Mme Elisabeth Gourevitch, Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, et le recteur M. Alain Boissinot, d'obtenir un compromis avec une proposition de classes préparatoires passerelles en lien avec l'Université Pierre et Marie-Curie. Le Député-maire avait en échange accepté le principe d'implantation d'une résidence étudiante à proximité du lycée en remplacement de l'internat initialement prévu, pour libérer la surface nécessaire au Conseil régional d'Ile-de-France, la constructibilité du terrain était limitée à 10 000 m².

Le Député-maire est personnellement intervenu auprès de Mme Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour que ce dossier puisse être remis à l'ordre du jour. Ainsi, par courrier du 25 janvier 2011 adressé au recteur d'Académie de Versailles Alain Boissinot, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a approuvé le principe d'ouverture de deux classes préparatoires-passerelles sur la carte nationale, et a demandé au recteur que le Programme pédagogique du lycée de la ZAC de Boulogne puisse être repris dans ce sens. Le rectorat a proposé un nouveau programme pédagogique du lycée, conformément à ce projet. Il a été transmis au Conseil régional d'Ile de France début mai 2011.

A partir de ces éléments factuels, nous sommes dans l'attente que le Conseil régional engage au plus vite le concours de maîtrise d'œuvre, pour maintenir une ouverture de l'établissement pour la rentrée 2016, tout comme cela avait été validé par Mme Henriette Zoughebi lors de notre rendez-vous du 2 décembre 2010. Face à cette inertie, le Député-maire a saisi à de nombreuses reprises le Président Huchon, en particulier lors du rendez-vous du 8 juillet 2011, ainsi que lors de chaque Conseil d'administration de l'AP-HP. Le Député-maire lui a écrit dès la rentrée pour l'alerter sur les blocages relatifs à ce dossier. Je pense, Madame Shan, qu'il est de votre responsabilité, en tant qu'élue membre de la majorité du Conseil régional d'Ile-de-France d'intervenir, pour que ce dossier puisse enfin avancer du côté de la Région.

M. Baguet

Madame Shan, vous voulez dire un mot. Nous allons donc déroger exceptionnellement au règlement intérieur.

Mme Shan

Je viens d'être interpellée. C'est normal. J'ai le droit de répondre.

M. Baguet

Je viens de vous dire que j'étais prêt à vous donner la parole et que nous dérogerions au règlement intérieur. Nous vous appelons au secours.

Mme Shan

Merci. Il me sera très agréable de suivre ce dossier, comme tous ceux de la Ville de Boulogne-Billancourt que je suis et pour lesquels je vous envoie systématiquement un courrier, à chaque fois que j'obtiens quelque chose pour la Ville. J'espère que vous les recevez, parce que je n'ai jamais d'accusé-réception. Néanmoins, s'agissant du lycée, je fais bien entendu mon maximum et il me sera très agréable d'avoir copie des courriers reçus par la Ville pour que je puisse en faire état, si nécessaire. Je vous remercie.

M. Baguet

Madame Shan, vous savez que je dois bientôt signer l'achat du terrain pour 11 millions d'euros à Renault pour accueillir le lycée. La Région dispose de tous les éléments. Le rectorat a fait tout ce qu'il fallait. Effectivement, c'est un peu bizarre. Cela bloque visiblement. J'espère que ce n'est pas un mauvais traitement politique qu'on dit « circonstancié ». Je me pose des questions. A partir du moment où nous sommes tous prêts à démarrer, que le Rectorat est prêt à démarrer, que Renault est prêt à vendre son terrain, que nous sommes prêts à l'acheter et que nous sommes d'accord sur cette formule exceptionnelle des classes-passerelles... Je sais que c'est compliqué, avec les courants, les tendances et autres. Madame Missoffe viendra vous aider avec plaisir, parce qu'elle est au Conseil régional, s'il y a besoin de son aide. Mais je suis persuadé qu'elle apportera, avec les voix de son groupe politique, le soutien qu'il convient à ce projet. Sachez que nous sommes très impatients de le voir sortir de terre.

Question orale posée par Monsieur Jean-Pierre Fourcade

Monsieur Le Maire,

Compte tenu de l'exposé que vous nous avez présenté à l'ouverture de la séance, la forme de ma question sera un peu modifiée, mais le fond reste le même. Depuis le vote, par la majorité de ce conseil, de la révision simplifiée du PLU concernant l'île Seguin, deux événements se sont produits : j'aimerais connaître votre position vis-à-vis d'eux.

Tout d'abord, le département vous a fait savoir qu'il refusait de restituer une partie de terrain que nous lui avons donnée pour établir une tour, ce qui réduit la surface constructible de l'île d'à peu près 40 000 m² : cette diminution va vous permettre de modifier le plafond de constructibilité qui avait été voté.

Deuxièmement, le préfet de région, en application de la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010, a territorialisé les objectifs de logement dans l'ensemble de la région. Le département des

Hauts-de-Seine, pour parvenir à l'objectif régional de 70 000 logements par an, doit bâtir 11 000 logements par an, soit plus du double de ce qui se fait aujourd'hui. Pour répondre à l'obligation de rééquilibrage logements-bureaux prôné par le gouvernement, cette modification du PLU va nous obliger à revoir la convention logements-bureaux, et le nombre de logements demandé va être très important.

Je voulais donc savoir, Monsieur le Maire, compte tenu de ces deux événements récents, comment vous allez pouvoir maintenir, ou modifier, le projet qui a été voté le 16 juin dernier.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe Baguet à la question posée par Jean-Pierre Fourcade

Mon cher collègue,

Dans votre question préalable vous aviez évoqué la compatibilité avec la loi du 15 juin 2011, dont vous avez également fait état dans la presse, en évoquant les risques majeurs sur l'incompatibilité entre la révision simplifiée du PLU et la loi sur le Grand Paris du 15 juin 2011. Cela a été repris largement par une gazette des Hauts-de-Seine. Vous avez également écrit au Préfet des Hauts-de-Seine, qui à son tour a saisi le Préfet de Région, qui vous a répondu. Et comme vous avez fait état publiquement de ces correspondances, j'ai bien évidemment demandé au Préfet d'en avoir moi aussi le contenu.

Tout d'abord, je tiens à rassurer notre assemblée. Il n'y a aucun problème d'incompatibilité, car la révision simplifiée de l'île Seguin est totalement compatible avec la loi du 15 juin 2011. C'est d'ailleurs ce que je vous avais dit en séance et vous en avez eu la confirmation. Je ne vais pas vous lire des extraits des lettres du Préfet, mais c'est tout de même intéressant, dans la mesure où une inquiétude s'est faite jour. Il a été répondu qu'il n'y a pas d'incompatibilité.

En effet, notre révision simplifiée du PLU de l'île Seguin est en parfaite compatibilité avec le S.C.O.T, sachant que le S.C.O.T de l'époque est lui-même en parfaite compatibilité avec le S.D.R.I.F de 1994. D'ailleurs, lorsque nous avons fait voter le S.C.O.T le 26 novembre 2009, il n'a pas manqué une seule voix à notre assemblée pour contester cette compatibilité avec le S.D.R.I.F de 1994.

Le Préfet vous a donc confirmé que tout était conforme, qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir, et que nous n'avons aucunement formulé une demande de dérogation quelconque pour rendre tout cela compatible, ce qui est une bonne nouvelle intervenue au cours de cet été.

Deuxièmement, quant à l'équilibre logement-bureau, vous avez raison, c'est une préoccupation, puisqu'effectivement, les logements se situent à l'est de Paris et les emplois à l'ouest. Aujourd'hui, il faut donc trouver un équilibre entre les deux, notamment au titre du développement durable. En effet, il serait préférable de créer des emplois à l'est pour éviter aux habitants de l'ouest de traverser tout Paris pour trou-

ver un emploi ou aller sur leur lieu de travail, et inversement pour le habitants des Hauts-de-Seine.

On nous impose donc un certain nombre de constructions de logements, règlementé par une convention logements-bureau. Mais comme celle-ci s'est éteinte en 2008, nous ne sommes donc plus tenus de la respecter - même si effectivement, ces préoccupations nous attendent en cas de modification substantielle de nos organisations territoriales, comme pour GPSO ou la révision du PLH.

Et en ce qui concerne précisément le projet de l'île Seguin, là aussi le Préfet est très clair. Ce ne sera pas regardé à l'aune du territoire de l'île Seguin, ni même du territoire du Trapèze (ZAC), puisque le Préfet vous a répondu que cela se ferait sur l'ensemble du territoire municipal. Aussi, nous devons donc respecter un équilibre, ce dont nous pouvons nous réjouir. Il nous faudra donc trouver un choix de construction sur l'île en complémentarité des activités culturelles, mais nous pouvons aussi équilibrer les deux. Au final, l'équilibre général sera constaté sur l'ensemble du territoire.

Enfin, troisième point sur la position du Conseil général. Non, le Président du Conseil général ne m'a pas écrit qu'il renonçait à nous restituer une partie du terrain - qui pourrait être utile à un futur projet. En revanche, il m'a manifesté son vif intérêt à une dimension supérieure de son projet, avec des projets culturels venant s'ajouter. Ainsi, ces mètres carrés supplémentaires font que le Conseil général entend occuper toute la place. Nous trouverons donc une solution avec le Président du Conseil général. Mais cela ne remet pas en cause l'équilibre de l'opération, ni sur le plan culturel, ni sur le plan urbanistique, ni sur le plan financier.

Monsieur Fourcade, puisque j'ai autorisé Madame Shan à reprendre la parole, je vous la cède.

M. Fourcade

Nous avons tous les deux reçu la même lettre. Je crois qu'il faut aller jusqu'au bout. Je me permets de lire la fin de la lettre du Préfet de Région : « La question de l'équilibre logements-bureaux est au cœur des politiques de l'Etat en Région Ile-de-France, dans les territoires à forte pression immobilière comme Boulogne-Billancourt. La révision simplifiée du PLU de Boulogne-Billancourt ayant effectivement modifié les possibilités de construction de logement et de bureaux sur le secteur de l'île Seguin, je demande au Préfet d'assurer sur ce point une veille particulière aux orientations d'aménagement que la commune élabore dans le cadre de la révision générale de son plan local d'urbanisme. »

On va donc nous imposer, dans le cadre de la convention logement-bureau une augmentation très forte du nombre de logements à construire au cours des prochaines années. La question est de savoir comment vous prévoyez cette évolution.

M. Baguet

Monsieur Fourcade, je suis complètement d'accord. C'est exactement ce que j'ai dit : « Je demande au Préfet d'assurer sur ce point une veille particulière aux orientations d'aménagement que la commune élabore dans le cadre de la révision générale de son plan local d'urbanisme. » Vous aviez interrogé le Préfet pour dire : « Le Député-maire de Boulogne-Billancourt ne respecte pas l'équilibre bureaux-logements sur l'île Seguin. Le Préfet vous répond que l'île Seguin est un petit territoire et qu'il regarde cela à l'aune de l'ensemble du territoire communal. C'est ce que je disais tout à l'heure. Le futur SDRIF, quand il sera validé, va nous imposer un rééquilibrage bureaux à l'est et logements à l'ouest. Nous le savons et nous l'avons même déjà anticipé dans notre SCOT.

Ce n'est pas suffisant et il va falloir le faire, mais toutes les communes vont être touchées. Toutes les communes de l'ouest parisien vont être touchées par une imposition de constructions très importantes de logements, que ce soit des logements libres ou des logements sociaux sur nos territoires. Cela pose un vrai problème et je ne conteste pas cet état de fait. A un moment, il faudra que nous trouvions un bon équilibre. Nous sommes 113 000 habitants. Nous allons nous retrouver demain 120 000, 125 000 ou peut-être plus. Si l'on nous impose encore des constructions de logements supplémentaires, nous allons nous retrouver avec 150 000 habitants, ce qui n'est pas possible et ce que j'ai déjà expliqué au Préfet. On ne peut pas nous imposer des choses que nous ne pourrions pas réaliser. Cela sera un débat à venir très important. Il faudra effectivement que nous amendions ces projets, en respectant cette volonté dans le cadre du Grenelle 2 pour rééquilibrer l'est et l'ouest. Mais nous n'allons pas pour autant raser les bureaux existants pour faire des logements.

Question orale posée par Monsieur Mathieu Barbot

Monsieur le Maire,

Ma question concerne l'île Seguin.

Dans le cadre de votre projet, et via la SAEM Val de Seine Aménagement que vous présidez et dont la Ville est actionnaire à 64 %, vous avez fait appel aux Ateliers Jean Nouvel.

Ma question est simple : pouvez-vous préciser à notre assemblée, et dans le détail, les honoraires d'ores et déjà perçus ou restant à percevoir par les Ateliers Jean Nouvel ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Gauthier Mouglin à la question orale posée par Monsieur Mathieu Barbot

Mon cher collègue,

Avant même de répondre à votre question, je souhaite vous apporter deux précisions pour éclairer notre conseil :

Tout d'abord, et vous semblez vouloir être précis sur les chiffres annoncés, l'actionnariat de la Ville au capital social de la SAEM Val de Seine Aménagement est très exactement de 63,97 %.

Ensuite, je tiens à vous rappeler que votre Président de groupe est membre de la commission d'appel d'offres de la SAEM Val de Seine Aménagement en tant que représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine, et à qu'à ce titre il aurait tout à fait pu vous informer des différents marchés attribués et de leurs montants, même s'il ne siège que très rarement à ladite commission – ceci expliquant sans doute cela.

Ces précisions étant faites, je vais répondre en toute transparence à votre question.

Tout d'abord, je souhaite rappeler que bien que la SAEM ait l'obligation de rendre des comptes sur sa gestion financière de l'opération, ce qu'elle fait par le biais des CRACL remis chaque année, elle est tenue par le respect des accords bilatéraux dans le cadre des marchés de droit privé qu'elle signe en application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 qui s'appliquent à elle. Les contrôles que la Ville effectue de sa comptabilité ainsi que ceux auxquels elle est soumise par la loi, tel que celui de la Chambre régionale des comptes, en vérifient le respect et dans ce contexte la SAEM ne peut être autorisée à mettre le détail des contrats et marchés qu'elle signe sur la place publique.

Par ailleurs, la SAEM est dotée d'une commission d'appel d'offres, à laquelle je faisais référence tout à l'heure. Elle est constituée notamment de représentants de la Ville, du Conseil général des Hauts-de-Seine et d'un représentant de la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes. Tous les marchés lui sont présentés soit pour avis avant attribution soit pour information en fonction de leur montant. En l'espèce, ce marché a été soumis à la CA du 7 juillet 2009 pour avis avant attribution, et l'avenant a été présenté pour information à la CAO du 7 mars 2011.

Néanmoins, s'agissant de l'Île Seguin et dans un souci de parfaite transparence sur ce sujet, je vous précise bien volontiers que la SAEM a signé avec les Ateliers Jean Nouvel, un marché constitué de deux missions forfaitaires pour un montant de 2 336 457 euros HT et d'une mission complémentaire pour répondre à des besoins ponctuels tels que la participation à des réunions de concertation, aux événements de communication, réalisation de perspectives, facturés à la vacation sur la base d'un bordereau de prix unitaires. Ces missions complémentaires ont été précisées et chiffrées à hauteur de 307 000 euros HT pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2011. A ce jour, les dépenses réglées au titre de ce marché s'élèvent à 1 528 899 euros.

Le marché en question a été soumis pour avis avant attribution à la CAO du 7 juillet 2009 et l'avenant a été présenté pour information à la CAO du 7 mars 2011.

Enfin, ces montants pour des missions de mise au point de grands projets urbains sont cohérents avec ce qui se pratique dans la profession : pour exemple le projet d'aménagement de Massena Nord, Christian de Portzamparc a été rémunéré de façon similaire.

M. Baguet

Je voudrais apporter une petite modification, Monsieur Mougine. Thierry Solère était bien présent le jour de la passation du marché avec Monsieur Nouvel. J'ai vérifié les états de présence. Il était là. La prochaine fois, je ne donnerai la parole à personne.

M. Solère

Au nom du parallélisme des formes, je vous remercie de me donner la parole deux minutes. Je voudrais dire à Monsieur Mougine qu'il est mal placé pour me dire que je ne suis pas souvent présent aux réunions de la SAEM, vu qu'il y est lui-même rarement. Nous avons une réunion demain après-midi à 15 heures 30. Cette date a changé à deux reprises et ce n'est pas moi qui fais l'ordre du jour. Vous n'y serez pas, mais j'y serai. Ne vous inquiétez pas.

M. Mougine

Cela nous changera et nous ferons une comparaison entre les feuilles de présence.

M. Solère

Monsieur Mougine je vous ai laissé parler, maintenant vous écoutez la réponse. Deuxièmement, la question de Monsieur Barbot, si vous l'avez bien comprise, n'était pas de savoir s'il peut demander à son voisin comment cela se passe à la SAEM. La question de Monsieur Barbot visait à ce que le Conseil municipal ait connaissance des honoraires versés à Monsieur Jean Nouvel. Je pense que c'est intéressant pour la population et donc pour le Conseil municipal de savoir combien les contribuables payent Monsieur Nouvel pour réaliser ses projets de tours sur l'Île Seguin. Après, le fait que des administrateurs de la SAEM soient là, valident, connaissent et soient informés de tout cela représente un autre sujet.

M. Baguet

Monsieur Solère, ce n'est pas le contribuable qui paye. Les comptes de la SAEM sont indépendants et le budget de la SAEM s'équilibre. Nous verrons cela dans la prochaine présentation du CRACL. C'est pour cela que nous présentons le document chaque année. Ne confondons pas tout.

Question orale posée par Madame Marie-Hélène Vouette

Monsieur le Maire,

Des travaux place Marcel Sembat ont été effectués pendant les mois d'été. Pourriez-vous nous expliquer comment ce dispositif va améliorer la sécurité de cette place ?

Je vous remercie.

Réponse de Madame Béatrice Belliard à la question orale posée par Madame Marie-Hélène Vouette

Ma chère collègue,

Le Conseil de quartier s'était saisi de la sécurisation de la place Marcel Sembat bien avant le malheureux accident en fin de l'année dernière et avait pris les contacts avec le Conseil général.

En effet, le caractère anxiogène de la place n'était plus à démontrer et il était urgent de prendre des mesures conciliant à la fois la sécurité des piétons et cyclistes et la fluidité du trafic.

Il était également souhaitable de profiter de cette opération pour tenter de changer l'impression de nœud routier au profit d'une place urbaine, à échelle plus humaine.

Ce projet a fait l'objet de deux réunions internes avec les services du Conseil général et les élus de la Ville. Une réunion publique a permis la présentation, la critique et un débat questions/réponses avec les habitants et le BBI a publié différents articles sur l'avancement de ce chantier.

Pour sécuriser les traversées piétonnes, le Conseil général a proposé de réduire la longueur des passages piétons, d'élargir les trottoirs, de mettre en place des rappels piétons opposés et de cerner toutes les traversées par des barrières sur les bordures circulaires.

Sur le plan de la lisibilité de la place, la mise en place d'une ceinture de pavés collés imitant le granit avait pour objectif de lui donner une forme plus géométrique ; ces bandes ont également un rôle de ralentisseur visuel qui incite les automobilistes à rester particulièrement attentifs avant d'accélérer.

Les éléments superflus ou gênant de mobilier urbain ont été retirés (l'énorme panneau Decaux dans la perspective de l'axe Vaillant/Leclerc, notamment, ainsi que des poteaux gênant la circulation des piétons) ; l'élargissement des trottoirs nous a permis également de revoir avec les cafetiers et restaurateurs leurs emplacements terrasses et de mettre en évidence certains abus qui pourront ainsi être corrigés.

La borne de taxis a été reculée pour permettre un meilleur accès sur deux files des voitures sur l'avenue Victor Hugo. Les revêtements de la chaussée (enrobés) ont été entièrement repris.

Certains travaux restent encore à réaliser.

Le passage piéton à l'angle du boulevard de la République doit être reculé pour ne pas bloquer les véhicules sortant en direction du boulevard. Les travaux sont bien avancés.

Les revêtements des trottoirs (asphalte) sont à terminer avenue Victor Hugo après le déplacement de la borne de taxis et boulevard de la République après déplacement du passage piéton.

Le mobilier urbain va être harmonisé en qualité et peint de la même couleur, barrières, potelets, feux tricolores et éclairage public.

Les panneaux signalant les passages piétons sont trop petits et seront changés et agrandis pour être mieux visibles.

Les aménagements paysagers de type potées fleuries qui apporteront une touche finale pour agrémenter la place sont à venir; une réflexion est également lancée, en lien avec le Conseil général, pour que l'anneau central de la place puisse accueillir un élément de décor à la hauteur de la notoriété parisienne et emblématique du lieu. De même, deux arbres supplémentaires seront plantés sur le carrefour à l'angle de l'avenue Morizet.

La régulation des feux sera recalée pour améliorer la fluidité de la circulation.

Nous avons reçu de nombreuses remarques de satisfaction des usagers de cette place et, même si le risque zéro n'existe pas, j'espère que ces aménagements contribueront à une meilleure sécurité et à un meilleur partage de l'espace public entre les piétons et les automobilistes.

M. Baguet

Merci, Madame Belliard. Effectivement, nous pouvons remercier tous les services qui ont participé à cette réalisation. Je rappelle que cela a coûté 1,3 million d'euros, qui ont été financés à 47 % par le Conseil général et à 33 % par GPSO, avec une participation également pour la rénovation du mobilier urbain.

Question orale posée par Madame Agnès Bauche

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France, à l'instar d'autres CMA régionales, propose aux entreprises inscrites au registre des métiers de s'engager dans une démarche d'amélioration, en adhérant à « La charte qualité ». Le Val-de-Marne fut pionnier dans cette démarche, suivi en 2003 par les Hauts-de-Seine et en 2009 par la Seine-Saint-Denis.

Le principe : sur la base du volontariat, ces entreprises s'inscrivent auprès de la CMA92.

Leur dossier, est sélectionné selon plusieurs critères et une visite mystère, avant l'octroi, pour un an, de la « Charte qualité confiance ». L'objectif est double : aider ceux qui le souhaitent à améliorer leurs prestations, et faire de cette démarche un objet de promotion pour les adhérents.

La Ville de Boulogne-Billancourt avait l'habitude d'accueillir chaque année à l'Hôtel de Ville les récipiendaires de la Charte, et les représentants de la CMA92. Une photo était ensuite publiée dans le BBI.

Vous avez décidé, en 2008, de faire plus en éditant une brochure intitulée « Artisans de qualité » téléchargeable sur le site de la Ville, sous la forme d'un « guide », et disponible sur les présentoirs de l'Hôtel de Ville. L'édition 2010 appelle plusieurs remarques :

En 2008, dans votre édito conjoint avec le Président de la CMA92, vous preniez soin de préciser les modalités de la démarche, et notamment le principe du volontariat. En 2010, point. Le « guide » parle d'entreprises « sélectionnées sur des critères précis » mais sans préciser qu'elles se sont portées candidates. Est-ce à dire que les entreprises qui n'y figurent pas ne répondraient pas aux critères de sélection, parmi lesquels rien moins que l'hygiène et la sécurité ? Bien sûr que non. Mais en l'absence de précisions, c'est ce qu'on pourrait comprendre, et qui occasionnerait un préjudice aux entreprises exclues de la brochure.

Pour lever la polysémie du mot « artisanat », des icônes distinguent artisans et maîtres artisans des entreprises artisanales. Mieux serait de rappeler que ces dernières sont des entreprises indépendantes exerçant une activité manuelle et employant au maximum 10 temps-plein. Les Boulonnais comprendraient alors à quel titre la fourrière compte parmi « les artisans de qualité ».

Malentendu possible aussi sur le concept de qualité qui n'est en pas lié à la qualité du produit fini ou du service rendu, mais à un bon accueil, dans un environnement hygiénique, avec une prestation dans les temps.

La notion de « guide » enfin, employée pour désigner cette brochure, pose problème. « Guide », en effet, désigne un ouvrage à caractère didactique, qui permettrait en l'occurrence de s'orienter parmi l'offre artisanale multiple de Boulogne-Billancourt, grâce aux lumières de la municipalité, dont le logo illumine la une et la quatrième de couverture. Est-ce vraiment le message que vous désirez faire passer ? Ce n'est, en tout cas, pas le souhait de la CMA92 qui, elle, met à la disposition de ses visiteurs sur Internet un répertoire, terme plus neutre et plus approprié.

Si ce document 2010 est profitable à ceux qui y figurent (c'est son but), il est hautement préjudiciable à ceux qui, pourraient y figurer mais n'y figurent pas, par défaut d'information ou de désir d'adhésion au protocole de la CMA. Or, s'il appartient à la CMA de soigner ses adhérents, la Ville ne doit-elle pas, elle, être la garante de l'équité entre tous ?

Quatre questions :

Pouvez-vous nous préciser comment a été financée l'édition 2010, combien d'exemplaires, et comment elle a été distribuée ?

Combien de demandes boulonnaises ont été enregistrées par la CMA92 en 2010, et combien de candidatures ont été rejetées ? Pouvez-vous comparer ces chiffres avec le nombre d'entreprises artisanales de notre ville ?

Si vous rééditez cette expérience cette année, pouvez-vous lever toute ambiguïté quant à la désignation, à la motivation et au contenu de cette brochure, en rappelant notamment les distinctions entre artisan et entreprise artisanale, ainsi que le protocole à suivre pour adhérer à la « Charte Qualité » de la CMA92 ?

Enfin, pouvez-vous nous expliquer comment les entreprises artisanales de la ville ont été informées de cette initiative et de la possibilité de se joindre à la démarche ?

M. Baguet

Madame Bauche. Navré de vous décevoir, mais malgré le fait que vous ayez voté toutes les délibérations sur ce sujet, sans exception, vous semblez jouer sur les mots répertoire/guide. Monsieur Coquebert de Neuville va vous répondre en détail.

Réponse de Monsieur Jehan Coquebert de Neuville à la question orale posée par Agnès Bauche

Ma chère collègue,

J'ai bien compris que votre question était personnelle et n'avait pas été posée au nom du groupe auquel vous appartenez. Je me permets de vous féliciter pour l'intérêt très poussé que vous manifestez sur les programmes municipaux de soutien aux artisans de la Ville. Vous avez souhaité connaître les modalités d'organisation de l'opération Charte Qualité Confiance initiée par la chambre de Métier et de l'Artisanat (CMA), dans le cadre de sa mission de soutien à l'artisanat et d'accompagnement des entreprises artisanales.

La Ville, depuis 2003, s'est effectivement engagée dans cette démarche en partenariat avec la CMA afin de valoriser et de promouvoir la qualité des services que les artisans boulonnais réservent à leur clientèle avec une volonté d'amélioration continue et de promotion de leurs métiers. Les audits de la CMA avaient donc débuté dès 2003 et le premier répertoire des artisans labellisés a été édité en 2004, contrairement à ce que vous semblez affirmer.

Pour répondre plus précisément à vos questionnements :

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville signe chaque année une convention portant sur les modalités organisationnelles présentée en Conseil municipal.

Pour l'édition 2010, le Conseil municipal a délibéré le 9 juillet 2009 en fixant la participation financière de la Ville à 7 000 euros, montant qui est d'ailleurs abondé par le Conseil général – que je remercie ici – puisque le coût total de l'opération pour la CMA est proche de 11 000 euros.

127 candidatures ont été reçues au niveau de la CMA à la suite d'un courrier individualisé adressé par publipostage aux 1 043 artisans référencés, cosigné par le Président de la Chambre et le Député-maire. Il était d'ailleurs accompagné du règlement et du formulaire d'inscription.

Sur les 127 candidatures résultant, je vous le rappelle, d'une démarche volontaire, 110 ont été labellisés par la CMA, soit un peu plus de 10% des entreprises artisanales et artisans recensés au niveau de la Chambre. 17 n'ont donc pas respecté les critères.

La Charte Qualité, déposée à l'INPI, encourage les entreprises à s'améliorer grâce à des modules cohérents et progressifs qui se déclinent en trois niveaux : Confiance, Performance et Excellence.

Les critères qui ont prévalu pour la sélection et qui sont d'ailleurs énoncés dans la convention de partenariat, s'inscrivent dans le cadre du 1er module basé sur la confiance à travers notamment la qualité de l'accueil. Cette qualité est appréciée au vu :

- De l'accueil personnalisé et de conseils individualisés ;
- Du lieu devant répondre notamment aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- Du respect des délais de livraison annoncés grâce à une organisation interne efficiente (par exemple, le temps de réponse pour les devis).

Sur cette base, la CMA a procédé aux audits des entreprises artisanales et artisans examinés par un comité de sélection comprenant uniquement deux élus et deux administratifs de la Chambre. C'est donc un comité qui travaille à l'aveugle.

Sur les 17 candidats non retenus, le rapport de l'audit effectué leur a été adressé mentionnant les raisons précises qui ont conduit à la non-éligibilité de leur dossier pour l'année considérée sachant que leur candidature peut bien entendu être représentée lors d'un prochain comité de sélection.

Un répertoire - je vous suis sur cette appellation préférable à celle de « guide » - intitulé « Artisans de qualité » dont l'initiative de l'édition avait été prise lors de l'ancienne mandature a été mis à disposition dans tous les lieux d'accueil de la Ville mais aussi chez les artisans chartistes. Ils sont distribués en mairie, dans les mairies de quartier, dans les annexes, à l'office du tourisme, à l'UCAB et à la CMA.

4 000 exemplaires ont été réalisés en 2010 pour un montant d'environ 4 200 euros financés par la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise en plus des 7 000 euros versés par la Ville. Il est à noter que les artisans labélisés ont bénéficié également des supports de communication de la Chambre et notamment du référencement sur le site www.chartequalite-artisanat.com. A cela, il faut ajouter les autocollants, les calicots et les encarts de presse. Il s'agit donc d'une création de valeur pour ceux qui ont ce label.

Concernant 2012, sur la base de la délibération du 30 mars 2011, reprenant le partenariat entre la Ville et la CMA, le publi-postage a été effectué sur 1 045 destinataires en semaines 33, 34 et 35, avec retour avant le 21 septembre. Nous avons actuellement 118 inscrits. La phase d'audit se terminera le 15 novembre et une cérémonie sera organisée pour les heureux élus en février ou mars 2012. Nous retrouvons encore à peu près ce chiffre de 10 % d'artisans qui sollicitent cette participation.

J'ajoute que, dans la convention de partenariat - pour répondre à votre question sur le « répertoire » et non le « guide » -, il n'y a pas d'obligation formelle à éditer un réper-

toire. Nous réfléchissons donc actuellement à une nouvelle méthode de communication, à la fois à cause de son coût et de son aspect développement durable que nous voulons valoriser.

La population comprend - vous l'avez mentionné, puisqu'il y a des petites cocardes - trois types de populations : les entreprises artisanales, car le gérant n'est pas forcément un artisan, mais il peut employer des artisans, les artisans, qui doivent nécessairement être titulaires d'un CAP d'artisan, et les maîtres-artisans, ce qui nécessite une qualification supérieure et surtout un nombre d'années d'expérience qualifiées par la Chambre. Il y a donc trois populations différentes, mais une société artisanale n'a pas nécessairement le label d'artisan ou de maître-artisan.

En ce qui concerne la fourrière, vous avez raison. Cela peut paraître un peu bizarre, mais elle est qualifiée - je l'ignorais - comme garage/réparation et fourrière. Un enseigne garage/réparation peut décrocher le label d'entreprise artisanale. Je me suis en effet étonné de ce qui était mentionné dans votre mel, mais elle dispose effectivement de cette qualité d'entreprise artisanale sans nécessairement que le patron soit un artisan. En fait, si le patron emploie des artisans en réparation, c'est une entreprise artisanale.

J'espère que vous avez bien compris - parce que c'est important - que les artisans figurant au répertoire ne l'étaient que par l'effet de leur volontarisme à collaborer à ce programme, ce qui ne veut pas dire que ceux qui n'y souscrivent pas ne répondent pas à des critères de qualité. Il n'empêche que le label de qualité certifié Chambre des métiers fournit une garantie. Votre ancienne mandature a donc bien eu raison de souscrire à ce programme et je vous en félicite - Monsieur Fourcade, bravo.

Dans cette affaire, il n'y a ni exclusion, ni injustice, ni préjudice, puisque se soumettre au programme d'audit est libre et gratuit pour tous. Je pense, chère collègue, avoir répondu à l'ensemble de vos préoccupations. Je vous sais gré de votre intérêt pour le programme de soutien de la vie artisanale de notre ville initié par l'ancienne mandature et poursuivi par la mandature actuelle.

M. Baguet

Je vous suggérerais, Madame Bauche, à l'avenir, de rencontrer directement Monsieur Coquebert de Neuville. Vous avez l'air d'être tous les deux très spécialistes du sujet.

Question orale posée par Madame Judith Shan

Monsieur le Maire,

L'ordre du jour de la commission d'appel d'offre qui se tiendra le 7 octobre mentionne un diagnostic initial de pollution des sols, sous-sols et eaux souterraines du groupe scolaire Voisin-Billancourt.

Les élèves qui fréquentent actuellement l'école sont-ils

actuellement soumis à un risque de pollution qui justifie ce diagnostic ?

Si tel n'est pas le cas, ce type de diagnostic étant habituellement requis comme préalable à une cession ou comme préalable à la réalisation d'équipements publics nécessitant une excavation, quel serait alors le projet qui le justifie ?

Je vous remercie.

Réponse de monsieur Gauthier Mougin à la question orale posée par Madame Judith Shan

Mes chers collègues,

La reconstruction du groupe scolaire Voisin-Billancourt va faire l'objet d'un concours d'architecte. Le dossier de consultation comporte la description du programme de l'opération auquel est joint une série de documents techniques permettant aux maîtres d'œuvre de présenter leurs alternatives en fonction des contraintes, et de leurs coûts afférents.

Parmi ces documents figure systématiquement une analyse de sol permettant d'identifier précisément la qualité des sols (géotechnique) et l'hydrogéologie de la zone, deux paramètres très importants dans l'acte de construire, dans la mesure où ils conditionnent les choix techniques de la construction, et principalement le système de fondation des édifices à bâtir.

Tout Maître d'Ouvrage a obligation aujourd'hui dès lors qu'il souhaite réaliser une opération d'importance, de répondre à des renseignements ayant un rapport direct avec la pollution des sols. Et notamment pour tous les équipements dits sensibles comme le sont ceux de la petite enfance ou les équipements scolaires. C'est une règle qui est maintenant de stricte application, issue des textes de février 2007 mis au point par le ministère de l'Écologie entre autres avec des circulaires précisant l'étendue des actions à mener (neuf ou existant).

Tant l'ancienneté d'une partie du corps des édifices datant de 1916 que la récente partie construite en 1992, avec le degré d'analyse de l'époque, laissent supposer que le site ne fait l'objet d'aucune pollution. La Ville a commandité une étude, dont les résultats vous seront communiqués dès leur réception.

1. Election de représentants de la Ville à la SAEM 'Val de Seine Aménagement'.

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Nous devons procéder au remplacement de Madame Dubost. Elle m'avait demandé de faire une déclaration ce soir sur les allusions ou les attaques dont elle a fait l'objet sur certains blogs et dans la tribune du journal municipal. Elle a été extrêmement blessée de ces attaques et m'a même proposé de vous communiquer publiquement ses bulletins de santé et électrocardiogrammes. Je trouve qu'il y a des choses en politique qui ne se font pas. Je lui ai dit que je ferai juste une petite

déclaration, mais je crois qu'il est bon de lui souhaiter d'abord un prompt rétablissement, au lieu de jouer à de vilains jeux politiques et personnels.

Ceci étant, elle a démissionné pour de réelles questions de santé et son poste est à pourvoir à la SAEM. Je voudrais remercier aussi Rim Fatallah, qui siégeait jusqu'à présent au Conseil d'administration de la SAEM et qui m'a présenté sa démission de représentant la ville au Conseil d'administration, afin de permettre d'avoir un représentant du groupe @lternance et un représentant du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Si vous voulez bien me soumettre vos candidatures.

M. Fusina

Je ne suis pas candidat. En préalable, le groupe @lternance souhaite rendre hommage au travail qu'a fait Madame Dubost. C'est quelqu'un d'un peu atypique au sein de cette assemblée, notamment par son franc-parler. Mais elle avait toujours le soin de convaincre et avait fourni un travail intéressant. Le groupe @lternance lui rend donc hommage ce soir. Concernant la SAEM, nous proposons pour le poste du Conseil d'administration la candidature de Madame Vouette et nous souhaiterions que vous poursuiviez votre effort d'ouverture. C'est la raison pour laquelle nous proposons, pour l'Assemblée générale, la candidature comme titulaire de Jean-Michel Tisseyre et comme suppléante, celle de Madame Martine Even.

M. Fourcade

Je m'associe aux compliments adressés à Madame Dubost et je souhaite qu'elle soit rapidement en meilleure santé. Sur le projet de délibération, nous proposons la candidature de Monsieur Eric Vincent.

M. Baguet

Merci bien. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures. Merci à l'un et à l'autre pour vos propos que je transmettrai bien évidemment à Madame Dubost. Voulez-vous procéder à l'élection à bulletin secret ? Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'élection à main levée ? Non, personne.

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme Marie-Hélène Vouette
- M. Eric Vincent

Conseillers inscrits : 54

Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 4

Absent : 1

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 52

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de suffrages exprimés : 52

Ont obtenu :

- Mme Marie-Hélène Vouette : 52 voix élue
- M. Eric Vincent : 52 voix élu

M. Baguet

Ils sont élus à l'unanimité. Pour l'Assemblée générale, je vais vous... Pardon, Madame Shan. Que vous arrive-t-il ?

Mme Shan

Vous avez oublié de demander si nous avons des prises de parole. Il n'y a pas que contre et abstention dans un conseil municipal.

M. Baguet

Si, j'ai demandé tout à l'heure s'il y avait d'autres candidatures.

Mme Shan

Oui, vous avez demandé s'il y avait d'autres candidatures, mais les prises de parole. Doit-on être obligatoirement candidat pour prendre la parole ?

M. Baguet

Allez-y, Madame Shan. Exprimez-vous. Décidément, ce soir...

Mme Shan

Tout à l'heure, c'était une question orale. Vous avez fait une communication en début de Conseil. Certains en ont profité pour rebondir.

M. Baguet

Exprimez-vous. Vous avez la parole et vous seule.

Mme Shan

Merci beaucoup. J'apprécie quand même que le Conseil d'administration de la SAEM soit enfin ouvert à des oppositions de cette ville. Vous avez tout à l'heure annoncé vouloir offrir une transparence et c'était donc bien ce qui nous avait quand même choqués a priori, ce déni de démocratie qui avait consisté depuis 2008 à ne pas laisser siéger d'opposition au CA de la SAEM. Evidemment, compte tenu des conséquences que cette culture de l'entre-soi a pu avoir et des enjeux qui pèsent aujourd'hui sur ce lieu qui est l'Ile Seguin et sur le Trapèze, je comprends que l'on décide enfin d'ouvrir ce Conseil d'administration.

Néanmoins, vous n'avez pas jugé utile de m'informer de la modification de cette délibération, qui était sur table, qui n'est pas formulée de la même manière qu'elle l'était dans les documents qui nous ont été remis vendredi dernier. Aussi, je ne prendrai pas part au vote.

M. Baguet

Je vous remercie. Cela fait l'unanimité moins une voix. C'est toujours l'unanimité d'ailleurs, car vous ne prenez pas part au vote. C'est donc toujours 54/54. Sur les délégués pour siéger en Assemblée générale, je suis désolé Monsieur FUSINA de vous décevoir, mais c'est quand même normal que ce soit un représentant de la majorité qui représente la Ville à l'Assemblée générale et je vous propose les candidatures de Madame Belliard comme titulaire et de Monsieur Mougin comme suppléant. Y a-t-il des oppositions à ces deux candidatures ?

Les candidatures sont les suivantes :

Titulaires :

- Mme Béatrice Belliard
- M. Jean-Michel Tisseyre

Suppléants :

- M. Gauthier Mougin
- Mme Martine Even

Conseillers inscrits : 54

Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 4

Absent : 1

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 48

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de suffrages exprimés : 48

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Béatrice Belliard : 48 voix élue

Suppléant :

- M. Gauthier Mougin : 48 voix, élu

M. Baguet

Nous votons pour vous et, derrière, vous ne votez pas pour les candidats. C'est une certaine façon. Ce n'est pas grave. Les deux candidats sont élus.

La délibération n° 1 est adoptée.

2. Adhésion de la commune de Bois d'Arcy (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question sur l'adhésion de Bois d'Arcy au SIGEF. Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

M. Baguet

Merci. Nous le ferons savoir à Bois d'Arcy et au SIGEF.

3. Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle - Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Vous savez que ce fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a été constitué pour les établissements qui étaient écrêtés. Notre département des Hauts-de-Seine connaît un seul établissement écrêté, en l'occurrence l'entreprise Renault. De tradition depuis que ce fonds départemental de péréquation existe, le Conseil général négocie dans un premier temps avec le Conseil général des Yvelines, son proche voisin, sur la répartition de ce fonds de péréquation. D'un côté, il y a les usines Citroën, je crois, à côté de Vélizy et, de l'autre côté, il y a Renault dans les Hauts-de-Seine.

Une fois que cette répartition est faite entre les deux départements, ce qui revient au département est réparti entre les communes dites « concernées » et les communes dites « compensées ». Boulogne-Billancourt était éligible au titre des communes compensées, puisque le Siège social de Renault étant à Boulogne-Billancourt. Dans sa grande bonté, depuis 1999, le Conseil général reverse donc une partie à la commune. Nous étions éligibles également au titre des communes concernées puisque nous avons plus de 1 % de la population de Boulogne qui était salariée par l'entreprise Renault. Il se trouve que nous avons perdu cette qualité. Avant la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle et la création du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales, nous allons donc procéder aux dernières répartitions de ce fonds départemental de répartition de la taxe professionnelle et je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec le Président du Conseil général. Nous avons touché 2 172 000 euros parce qu'il y a toujours une année de décalage. Nous percevons donc les versements l'année suivant le prélèvement de la taxe. Nous sommes en train de régulariser, puisque nous avons perçu en 2011 2 172 000 euros. Cette fois-ci, nous allons percevoir au total sur l'année 2011 6 millions d'euros, car la Ville est éligible aux trois fonds, à la part de 2010 et aux deux parts de 2011.

Nous n'avons pas pu l'évoquer dans notre décision modificative du mois de juillet, puisque nous avons été informés par les services fiscaux le 3 juillet dernier et que le Conseil général m'a écrit le 18 juillet pour me dire que la Commission permanente s'était tenue le 4 juillet. Je vous propose donc de m'autoriser à signer cette délibération.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable de la Commission des finances. Le groupe

@lternance n'a pas pris part au vote.

M. Fourcade

Nous voterons cette délibération, mais il faut bien voir que le système est en voie d'extinction. La convention dit bien que c'est la dernière fois que nous touchons cette somme et il est clair que, dans le tableau que vous avez présenté, vous faites apparaître les dotations de maintien des systèmes anciens, mais tout cela est intéressant pour l'année 2011. Cela fera 6 millions d'euros de plus. Mais, à partir de 2012, il est évident que nous n'aurons plus de retours du fonds de péréquation départemental. Je crois donc qu'il faut saluer cette opération et voir que c'est une ressource qui va disparaître.

M. Baguet

Tout à fait. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Sur l'année 2011, nous allons recevoir à la fois la part qui aurait dû être versée en 2010 plus le solde de 2011. C'est une dernière opération particulièrement intéressante, mais son caractère est tout à fait provisoire et va s'éteindre pour être plus précis. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Non, il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

4. Ile Seguin, marque déposée – Transaction entre la Ville et Monsieur O. - Autorisation donnée au maire pour signer la convention valant transaction.

Mme Béatrice Belliard, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ile Seguin, la Ville a souhaité s'assurer la maîtrise du nom "Ile Seguin". Or, il est apparu qu'avait été déposée une protection sur ce nom à l'INPI par Monsieur O. Cette personne n'ayant pas usé cette marque qu'il avait déposée, la Ville a engagé une procédure pour récupérer l'usage de cette marque "Ile Seguin". Il est proposé de mettre fin à cette procédure, en mettant en place un accord entre Monsieur O. et la Ville de Boulogne. Je vous remercie.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité avoir des précisions concernant l'article 5. Comment a-t-on la certitude que le nom Ile Seguin n'a pas encore été utilisé ? Le code de la propriété intellectuelle prévoit la déchéance du dépôt en cas de non utilisation de la marque, déposée pendant un délai de 5 ans ininterrompus. Pour faire valoir ses droits, la Ville a envisagé de saisir le juge, ce qui aurait obligé le déposant à prouver l'utilisation de la marque « Ile Seguin ». Ne pouvant produire cette preuve, le déposant initial accepte de renoncer à ses droits

dans ce protocole. Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Je rappelle, parce que cela n'a pas été précisé ce matin dans un journal que tout ceci se fait sans aucune contrepartie financière de la Ville. Je crois que la question a été soulevée dans certaines commissions. Pas de demande de parole. Donc je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

Rentrée scolaire 2011 - Communication.

M. Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur.

La rentrée scolaire est peut-être un peu loin derrière nous, mais il est bon peut-être, Monsieur le Maire de faire un petit point et rappeler un certain nombre de choses. Si vous le permettez, avant de parler de la rentrée, je voulais parler rapidement de l'été 2011. On a constaté une fréquentation des centres de loisirs en hausse de 5 %. Les séjours de vacances organisés par la Ville ont rencontré un vif succès (+3,75 % de fréquentation) et les ateliers artistiques et l'école de sport ont aussi rencontré un vif succès. Il faut aussi noter au niveau de l'Éducation nationale qu'il y a eu deux semaines organisées pour le rattrapage scolaire pour les CM1 et CM2 dans les écoles Maître Jacques et Escudier.

En ce qui concerne la rentrée scolaire, on peut dire que cette rentrée a été dominée par l'approfondissement de l'apprentissage de l'anglais. En effet, dès la mi-octobre, dix locuteurs natifs américains recrutés et logés par la Ville seront mis à disposition des écoles élémentaires. L'Éducation nationale fournira de son côté trois locuteurs, également logés par la Ville, ce qui permettra de couvrir l'ensemble des écoles élémentaires.

Il faut noter également la nomination d'un certain nombre de directeurs d'école ou de directeurs de lycée. Vous en avez la liste dans la communication.

Les effectifs scolaires cette année sont en très légère hausse : 7 355 élèves sont inscrits cette année dans les écoles publiques, contre 7 302 à la rentrée précédente et 2 918 enfants sont inscrits dans les écoles privées, contre 2 832 l'année dernière. Il faut noter aussi dix fermetures de classes et cinq ouvertures de classes. Sur les 120 classes maternelles, actuellement, nous avons 3 176 élèves, soit une moyenne de 26,5 élèves par classe, contre 25,8 en 2010. Concernant les élémentaires, 168 classes et 4 079 élèves, soit une moyenne de 24,9 élèves contre 24,2 en 2010.

Que vous dire d'autre ? Les campagnes des travaux ont

permis d'améliorer la sécurité des élèves, l'hygiène et le confort des enfants. Je terminerai par quelques informations sur les résultats aux examens. En ce qui concerne les brevets au collège, tout établissement confondu, le taux de réussite au diplôme national du brevet est de 91,06 % sur l'ensemble de la Ville. C'est un très bon résultat supérieur au niveau du département, qui est de 87,6 %, et au niveau national, qui est de 83,6 %.

En ce qui concerne le baccalauréat, les résultats sont aussi très satisfaisants. Tout établissement confondu, public et privé, le taux de réussite s'élève à 91,02 %. L'année dernière, sur l'ensemble de la Ville, il était de 85,71 %. Monsieur le Maire, nous venons de terminer un certain nombre de travaux qui avaient duré deux ans. On voit que lorsque l'on donne un bon environnement aux élèves, les résultats s'en ressentent. Je voulais quand même le dire. Ces résultats sont nettement supérieurs aux moyennes nationales et aux moyennes départementales. Permettez-moi également de remercier l'ensemble des services qui ont œuvré au bon déroulement de cette rentrée.

M. Baguet

Merci, Monsieur Baroli. Vous avez passé une bonne année scolaire au service des affaires scolaires de la Ville. Y a-t-il des questions sur cette communication ? Oui, Madame Vouette et Madame Bauche.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, on aurait bien aimé avoir un jour un état de la question de l'handicap chez l'enfant en milieu scolaire dans la Ville.

Mme Bauche

Je voulais d'abord vous remercier pour cette communication, mais je regrette que vous ayez oublié de nous informer sur le sujet qui intéresse des milliers de Boulonnais. Le 12 mai, vous avez donné pouvoir au maire pour signer le permis de démolir de l'école Billancourt, après avoir organisé en mars une réunion du conseil d'école, réunion au cours de laquelle le plan-masse que vous avez présenté montre que vous vendez une partie de la surface à un promoteur.

Au conseil municipal de juin, Dorothée Pineau vous a fait remarquer que l'école figure parmi les bâtiments à caractère patrimonial, ce que vous aviez oublié, alors même que le CESL avait repéré cette école comme bâtiment à préserver.

Le 9 août, vous avez lancé un appel à candidatures pour deux concours, l'un pour la démolition-reconstruction du groupe scolaire Voisin-Billancourt, et l'autre pour l'aménagement du collège du Vieux-Pont, de façon à accueillir les enfants pendant les travaux. Les candidatures étaient closes le 26 septembre. Demain, la commission d'appel d'offres, dont je fais partie, doit attribuer un marché pour des sondages en profondeur en site occupé.

L'information demeure assez fluctuante : la destruction-reconstruction devait coûter 10 M€, le budget prévisionnel est maintenant de 25 M€. Dans votre éditorial de septembre, vous ne parlez plus de destruction, mais de réhabilitation – et nous vous en remercions – mais vous ne répondez pas aux demandes de rendez-vous réitérées par la présidente de l'association qui a réuni plus de 2500 signatures pour la sauvegarde de l'école ; un recours gracieux vous a été communiqué le 4 juillet, resté jusqu'à ce jour sans réponse.

Dans l'esprit de dialogue qui a ouvert ce conseil, il serait opportun d'expliquer aux enseignants, aux associations, et aux élus, comment évolue votre projet. Vous pourriez même les associer à l'élaboration du cahier des charges qui va être proposé aux candidats que vous aurez retenus. Je voudrais vous demander de ne pas laisser pourrir la situation, de ne pas laisser pourrir l'école Billancourt.

Récemment, deux néons ont éclaté. Cela a motivé l'appel des pompiers et de la grande échelle. Ces gens-là ne sont pas forcément les plus qualifiés pour changer un néon. Je sais que vous êtes vraiment très soucieux de la sécurité des enfants, mais ce n'est pas parce que sur cette école, on va bientôt faire de très lourds travaux qu'il ne faut pas la traiter comme une autre. Pendant toute cette année, elle reçoit des enfants, et si on revoyait le circuit électrique, cela pourrait peut-être être rassurant pour tout le monde.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ? Non, il n'y a pas d'autres demandes de parole. Monsieur Baroli.

M. Baroli

Madame Bauche, ce que je vous demanderais peut-être, c'est d'arrêter de désinformer. Je tiens à vous dire que nous avons eu depuis le mois de décembre de nombreuses réunions avec toute la communauté éducative. A aucun moment, nous ne nous sommes engagés sur la destruction de Billancourt. Je parle devant mes collègues. Je vous ai laissée parler au Conseil municipal de mai. Je vous ai laissée parler au Conseil municipal de juin. Je tiens à dire qu'à aucun moment nous n'avons parlé de la destruction complète de Billancourt. Nous maintiendrons, ainsi que nous l'avons toujours demandé et ainsi que nous nous y sommes engagés, le bâtiment principal. Nous regarderons également la superficie de la cour.

Maintenant, vous nous parlez de ces problèmes de sécurité. Lorsque je suis arrivé au premier conseil d'école en 2008, jamais des travaux de sécurité n'avaient été réalisés dans cette école. De quelle municipalité est-ce la responsabilité ? Madame Bauche, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. J'ai fait les travaux de sécurité. Les commissions de sécurité sont passées et, actuellement, tout est positif. Et je peux actuellement vous assurer que les services scolaires et moi-même regardons de très près ces problèmes.

Simplement, à l'heure actuelle, que faites-vous ? Vous continuez à désinformer par plaisir. Vous nous distribuez Marianne, vous nous donnez des informations comme ça, mais arrêtez. Soyez pour une fois constructive et travaillons ensemble. Mais, ça, vous ne savez pas le faire.

M. Baguet

Merci, Monsieur Baroli. Effectivement, Madame Bauche, vous ne pouvez pas tenir des propos comme ceux que vous avez tenus. Vous avez parlé de 10 millions d'euros. Il n'a jamais été question de commencer à 10 millions d'euros. Nous ne sommes pas comme vous. Nous ne faisons pas passer l'école Maître-Jacques de 17 millions d'euros à 29 millions d'euros. Le prix de départ de Billancourt a toujours été 30 millions d'euros. Ne dites donc pas que nous sommes passés de 10 à 20 millions d'euros. Cela a toujours été 30 millions d'euros pour la somme de départ. Nous serons donc autour de cette somme, à 28 ou 32 millions d'euros, peut-être 33. Cela dépendra effectivement du projet retenu.

Comme le dit Monsieur Baroli, nous avançons avec les services de l'urbanisme et les services compétents des affaires scolaires. Monsieur Viguiet et Monsieur Marion travaillent sur ce dossier avec Monsieur Mougin et avec Monsieur Baroli, avec les élus de quartier et avec Madame Bondoux et Monsieur Louap, qui sont très impliqués dans ce dossier. Tout cela avance et il y aura effectivement un cahier des charges que nous sommes en train d'affiner. Nous ne sommes pas autistes et nous avons entendu les demandes des uns ou des autres. Nous devons nous voir. Pour autant, ce n'est pas la peine de faire de l'agitation excessive. La sécurité est prioritaire, comme vous l'avez dit. Plus cela traîne, plus le dossier se compliquera et moins nous avancerons dans les travaux. En tout cas, vous connaissez ma position. Il est hors de question de faire des travaux aussi lourds et aussi importants en site occupé pour une question de sécurité des enfants. Nous sommes sur ce projet. Nous avons voté des crédits également pour la réhabilitation du collège du Vieux-Pont pour servir d'accueil dans l'attente de la réalisation des travaux. Tout ceci est en route.

Pour en revenir à l'interpellation de Madame Vouette, sur le handicap scolaire, vous avez raison. D'ailleurs, Pierre Deniziot le réclame très régulièrement et fait le siège de mon bureau. Nous souhaiterions organiser une grande réunion publique sur ce sujet parce que nous y avons beaucoup travaillé et avons beaucoup à dire. Nous sommes même en quelque sorte commune pilote en la matière et l'accueil des enfants handicapés dans le cadre scolaire est un vrai sujet de société, pour une scolarité la plus normale possible. Je crois qu'il serait bon de faire le point. Nous le ferons prochainement, peut-être en présence d'une haute autorité. C'est un vrai sujet.

M. Fourcade

Je ne peux pas laisser Monsieur Baroli dire qu'il n'y a

jamais eu de travaux de sécurité à l'école Billancourt, car c'est faux. Nous avons fait des travaux dans le bâtiment, non pas celui qui est sur la rue, mais celui qui est sur la cour, qui ont permis de modifier les flux et de voir les escaliers. Par conséquent, Monsieur Baroli, vous êtes emporté par votre passion. Revenez à des propos raisonnables et évitez de caricaturer le passé.

M. Baroli

Je pense que vous avez une certaine vision, mais je me rappelle très bien du premier conseil d'école et je peux vous dire que l'état de cette école, aussi bien au niveau sécurité qu'au niveau travaux était assez catastrophique.

M. Baguet

De toute façon, la volonté est commune de faire quelque chose sur cette école. Au moins, nous partageons ça.

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à Voiles de Seine Boulogne Billancourt 92

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il vous est proposé dans cette délibération d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt, qui est une association boulonnaise comme son nom l'indique pour permettre à l'un de ses adhérents Stéphane Le Diraison, qui est Boulonnais, skipper et qui a déjà un grand palmarès sportif autour de la voile, puisqu'il a remporté récemment la course Les Sables-Horta-Les Sables, pour permettre à ce Boulonnais d'aller jusqu'au bout de son initiative, qui est de prendre le départ de la transat Jacques Vabre à la fin de ce mois. Pour pouvoir boucler son budget et aller jusqu'au bout, il a besoin de 5 000 euros. Je vous propose qu'on attribue via l'association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt ce montant. En contrepartie, le logo de la Ville de Boulogne figurera sur la voile. Nous sommes également avec mon collègue Guy Baroli en train d'étudier la possibilité pour une classe de Boulogne tout au long de cette compétition le suivre et communiquer avec lui. Je vous remercie.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité savoir si Voiles de Seine est en concurrence avec Sèvres nautique. Monsieur Louap a répondu que Sèvres nautique s'est plutôt spécialisé dans la rénovation de bateaux, que Voiles de Seine organise des compétitions et des événements qui sont donc complémentaires. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt se félicite de l'initiation à la voile organisée cet été pour des enfants du Pont de Sèvres et aimerait que des enfants puissent se rendre à de grandes manifestations nautiques, comme le départ du Trophée Jacques Vabre. Monsieur Baroli a rappelé que, régulièrement, les enfants de la ville se déplaçaient pour visiter le

bateau Beautemps-Beaupré. Avis favorable de la commission ; les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Pour répondre à une autre question du groupe @lternance, il a été signalé que Stéphane Le Diraison a déjà couru brillamment sous les couleurs de la ville, lors de la course du mois de juin entre Les Sables et Horta. Il est possible de le rencontrer les 15 et 16 octobre lors des régates Voiles de Seine Boulogne-Billancourt, auxquelles il apporte son concours. Le groupe @lternance a par ailleurs suggéré que la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest apporte aussi son concours financier à cette initiative. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Oui, Madame Laureau.

Mme Laureau

Merci, Monsieur le Maire. Travaillant dans le milieu de la voile, je suis particulièrement sensible à tout soutien, quel qu'il soit, au monde de la voile. Grâce à l'association Voiles de Seine, huit enfants du Pont de Sèvres ont pu s'initier cet été à la voile et je m'en réjouis. J'en profite donc pour saluer mes collègues Pascal Louap et Christine Lavarde qui, je les cite, souhaitent inscrire durablement la voile dans le paysage sportif boulonnais. J'espère sincèrement que ce vœu se réalisera : peut-être verrons-nous un jour un club de voile sur l'Île Seguin entre guinguettes et cirques – pourquoi pas ? – et peut-être qu'émergera aussi un futur Desjoyeaux ou Loïck Peyron.

La seule remarque que je ferai sur cette délibération porte sur sa forme. En effet, lors de la conférence de presse du 22 septembre concernant la Transat Jacques Vabre à laquelle j'ai assisté, j'ai été un peu déstabilisée par l'un des participants, qui m'annonçait que la Ville de Boulogne subventionnait le bateau de Stéphane Le Diraison à hauteur de 5 000 euros : il m'a remis ce dossier de presse. Ce n'est qu'en recevant les projets de délibération ce week-end que j'en ai reçu la confirmation. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt votera cette délibération, mais juste pour cette question de forme, puisqu'apparemment le récipiendaire connaît déjà le résultat de notre vote. Je souhaite malgré tout bon vent à Stéphane Le Diraison.

M. Baguet

Madame Laureau, franchement, il faut bien que nous donnions un ordre d'idée. C'était bien évidemment sous réserve du vote du Conseil municipal. Nous devons donner à l'intéressé un ordre d'idée de l'aide financière que nous sommes en

mesure de lui apporter. Vous aviez bien démarré. C'est bien dommage parce que sur notre blason figure une belle voile et c'est revenir sur l'histoire de notre ville.

Mme Laureau

C'est simplement sur la forme, Monsieur le Maire. C'est tout.

M. Baguet

C'est normal. Puisque vous travaillez dans la voile – vous le dites d'ailleurs – peut-être devriez-vous vous abstenir. Peut-être y a-t-il un mélange des genres. On peut dire des tas de choses.

Mme Laureau

Dans ce cas-là, pourquoi nous faites-vous voter ? Cela a été acté.

M. Baguet

Après trois ans et demi, il faut vous apprendre le fonctionnement du Conseil municipal ?

Mme Laureau

Oui, je découvre.

M. Baguet

Excusez-moi, c'est quand même un peu surprenant. Vous savez bien que notre assemblée est souveraine et que c'est elle et elle seule qui engage les crédits. C'est normal. Dans toute assemblée, c'est l'assemblée qui vote les crédits. A partir de là, si l'intéressé avait demandé 50 000 euros et que nous disions : « Non, nous allons soumettre au Conseil municipal un vote à 5 000 euros », mieux vaut qu'il sache avant la conférence de presse qu'il peut compter a priori sur une somme autour de 5 000 euros plutôt que sur 50 000 ou 100 000 euros. Vis-à-vis de l'intéressé, cela me paraît plus convenable de fixer un ordre d'idée. Après, nous décidons ici. Si vous voulez me faire une proposition et voter 10 000 euros, vous pouvez toujours la proposer. C'est l'intérêt de ces assemblées démocratiques ou chacun dit ce qu'il veut. Il y en a peut-être qui disent : « Je n'ai pas envie de voter 5 000 euros. Je voterai 0. » Peut-être d'autres voudront-ils voter 50 000 euros. Je trouve cette intervention un peu dommageable, parce qu'en termes de soutien, je ne trouve pas que ce soit une somme considérable. Elle correspond bien à l'esprit. Nous n'allons pas passer des heures sur les 5 000 euros. Monsieur Solère, allez-y, si vous voulez.

M. Solère

Monsieur le Maire, on a le droit de parler quand même dans une assemblée. Je veux simplement rebondir sur ce que disait Madame Laureau. Elle soutient la démarche. Elle vous

explique juste que quand on donne...

M. Baguet

Monsieur Solère, ce n'est pas la peine de m'expliquer ce que disait Madame Laureau.

M. Solère

Si, puisque vous n'avez pas compris, je vous réexplique. Madame Laureau vous explique que, quand une délibération est envisagée pour une association, dans toutes les assemblées, on essaye de veiller à ce qu'il n'y ait pas une communication qui soit faite en amont concernant une décision. Je ne veux pas polémiquer plus que cela avec vous, Monsieur Baguet. Je vous dis juste...

M. Baguet

Je ne maîtrise pas le calendrier de la conférence de presse de la course Jacques Vabre et le calendrier est en rapport avec les dates du Conseil municipal qui a été fixé il y a longtemps. Arrêtez. Ne cherchez pas des poux dans la tête sur ce qui ne mérite pas d'être cherché. En plus, la preuve, vous allez tous voter – je le pense. En tout cas, Madame Laureau risque de voter pour. Je mets aux voix la délibération... Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Quand vous accordez une subvention avant avis du Conseil, il suffit d'envoyer à nos deux permanences une indication de ce que vous allez faire.

M. Baguet

Je n'accorde pas une subvention. Monsieur Fourcade, vous connaissez les règles municipales. C'est le Conseil municipal qui accorde la subvention sur proposition du Maire ou du Maire adjoint concerné. Les contacts ont été pris avec l'intéressé qui s'est tourné vers la Ville. Il est Boulonnais. Il nous a dit : « Je vais participer à la Transat Jacques Vabre. Est-ce que je peux bénéficier d'une subvention ? » Je n'étais pas présent lors de l'entretien, mais peut-être a-t-il demandé 50 000 euros. Les élus lui ont dit : « 50 000 euros, c'est peut-être beaucoup par rapport au budget des sports et par rapport à ce que nous pratiquons d'habitude. nous pouvons peut-être essayer de vous donner un coup de pouce à hauteur de 5 000 euros. » Cela s'est passé comme ça. Ce soir, notre assemblée est souveraine. Nous n'allons pas réécrire les textes de loi. Cela me paraît assez fou. Nous n'allons pas passer la nuit là-dessus. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

6. Alignement de voirie - Cession de terrains au

Département – Parcelles cadastrées section AB n° 284 et 287 situées 46 à 50 avenue A. Morizet et 105 rue de Billancourt – Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

M. Gauthier Mougín, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération nous renvoie à un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, dans la mesure où il s'agit d'exécuter aujourd'hui une des conditions qu'avait posée le Conseil général en 1991 quant à la réalisation de la ZAC centre-ville, c'est-à-dire la remise au Département à titre gratuit d'une partie d'une section cadastrale de l'avenue André Morizet. Il vous est demandé d'accepter la cession à l'euro symbolique de deux petites parcelles de l'avenue André Morizet au Conseil général des Hauts-de-Seine.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, Madame Shan n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

7. 179 rue d'Aguesseau - Expropriation - Approbation et autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

M. Gauthier Mougín, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il s'agit de lancer la procédure d'expropriation de cet immeuble qui appartient à la SCMI Millenium et dont le gérant avait fait l'objet d'une condamnation pénale, compte tenu de l'insalubrité dans laquelle il faisait résider ses locataires. C'est une procédure d'expropriation dite Loi VIVIEN, qui tend à faciliter la suppression de l'habitat insalubre et qui permet d'obtenir simultanément un arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité sans enquête publique. La démolition de cet immeuble sera à terme réalisée par le PF 92, avec lequel nous passons des conventions régulières.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la commission. Une question a été posée concernant les relogements. Il a été répondu que trois habitations sont encore occupées, dont une sans titre, qui devrait connaître une expulsion et les deux autres cas sont en cours de travail avec les services sociaux.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

La même question a été posée en commission des finances quant à savoir s'il restait des habitants dans l'immeuble. La même réponse a été apportée. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Effectivement, il reste trois habitants, un habitant sans droit ni titre dont le Préfet s'occupe et deux habitants qui ont des ressources très faibles qui ne leur permettent pas d'accéder directement au logement social. Nous sommes en train de traiter cela avec l'association Insère-toit. Nous serions susceptibles de reloger dans notre patrimoine municipal deux personnes qui vivent dans des logements d'Insère-toit et en complémentarité, Insère-toit accueillerait les deux personnes de l'immeuble en question.

Je demanderai à la commission d'attribution des logements – mais nous reviendrons Monsieur Gallant sur ce sujet lorsque nous parlerons tout à l'heure de la convention avec Seine Ouest habitat – d'être attentive et si possible d'accompagner ces deux relogements successifs, parce que nous savons combien ces personnes ont souffert dans cet immeuble qui a été géré de façon totalement inhumaine, puisque le propriétaire s'était permis de couper l'eau, le gaz et l'électricité à des personnes déjà démunies. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

8. Fonds d'Aménagement Urbain - Autorisation donnée au maire pour solliciter les subventions auprès du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain pour les années de gestion 2010-2011 - Approbation de la liste des opérations de logements locatifs sociaux présentée au Fonds d'Aménagement Urbain.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que le fonds d'aménagement urbain dans le cadre de la loi SRU collecte des fonds auprès des collectivités qui se rapprochent insuffisamment des taux d'effort demandés par la loi SRU et son article 55 en termes de

logements sociaux sur leur territoire. Elle redistribue ces fonds auprès des autres communes et EPCI qui soutiennent financièrement les opérations de logement social, par le biais de subventions. Il vous est donc proposé d'approuver une liste d'opérations de logements locatifs qui peuvent faire l'objet d'une subvention et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions pour ces opérations aux taux les plus élevés possibles, la liste modifiée et rectifiée étant jointe sur table pour être votée avec cette délibération.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur Barbot et Madame Even.

Mme Even

Le texte de la délibération que vous nous proposez ce soir fait référence à la loi SRU. Le tableau modifié des logements que vous nous proposez fait part de 94 logements PLI. Or, selon le texte de loi 2009, les PLI ne font pas partie des logements sociaux et ne devraient donc pas rentrer dans le cadre de la loi SRU. En l'état, cette délibération ne peut pas nous être proposée.

M. Barbot

Mes chers collègues, je profite juste de cette délibération pour vous alerter au sujet des dernières déclarations du Secrétaire d'Etat au logement Benoist Apparu, qui s'est dit – je cite – prêt à étudier un taux de 25 % à Paris et en région parisienne, dans le cadre de la loi SRU et envisage des sanctions plus lourdes pour les mauvais élèves. Cette déclaration doit nous amener à adopter une démarche prospective en matière de créations de logements sociaux, afin de ne pas devenir demain un très mauvais élève.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Sur la remarque de Madame Even, ce n'est pas parce que ce n'est pas pris en compte dans le cadre des catégories de logements sociaux que le PLI n'existe pas. C'est reconnu, mais pas au titre de l'article 55 de la loi SRU. Là, nous ne sommes pas dans la même situation. Nous ne sommes pas dans le calcul de pourcentages de logements sociaux. Je voudrais avoir la confirmation, mais

je ne sais pas si Madame Rousseau est là. Je crois que cette opération de 94 PLI est la fameuse opération où nous devons sortir les logements à 14 ou 19 euros le mètre carré. Je me demande si ce n'est pas cette opération pour laquelle nous avons négocié avec un bailleur social. Nous en avons déjà parlé. C'est cette opération-là. Le prix du mètre carré est au-dessus du logement social, car le prix moyen du logement social est plutôt autour de 10 euros. Le prix dans le privé est autour de 25 euros et nous sortons cette opération. Je crois que nous étions à 14 euros HT et cela doit faire 15,60 euros TTC. Peut-être qu'à ce titre-là, puisque c'est une opération sociale dans le cadre d'un projet PLI, nous aurons la possibilité de la prendre en compte. En tout cas, je vous promets de vérifier, Madame Even, mais je pense qu'il s'agit de deux choses différentes.

Sur le pourcentage de logements sociaux, pour répondre à Monsieur Barbot, le Secrétaire d'Etat Benoist Apparu – et je parle sous le contrôle de Claude Gallant – a parlé récemment d'une augmentation des normes à 25 %. Nous progressons. C'est ce que je disais tout à l'heure. Nous allons être obligés de construire beaucoup de logements, y compris des logements sociaux. Je rappelle qu'au début du mandat, nous étions à 10 % de logements sociaux et nous avons franchi les 13 %. Nous sommes à 13,03 ou 13,01 %. Je parle sous le contrôle de Monsieur Gallant. Mais il est vrai que si, tandis que nous nous rapprochons des 20 %, on nous refixe un nouvel objectif encore plus ambitieux, en une décision, nous voyons le pourcentage augmenter de 5 points, nous aurons du mal à atteindre l'objectif. En tout cas, nous progressons.

Sous réserve de la demande de vérification émise par Madame Even, je mets quand même aux voix. Si jamais il y avait une erreur, nous reviendrions vers vous. Je pense que nous sommes quand même à peu près calés. Je mets aux voix.

Mme Even

Nous voterons effectivement pour, sous réserve, sachant qu'en plus de cela, nous ne sommes absolument pas favorables aux subventions pour le PLI.

M. Baguet

Là, je vous ai expliqué que c'est une opération particulière. C'est un principe et si vous êtes contre le principe... Je pense que des gens qui pourraient accéder au logement social et qui vont accéder à ces logements intermédiaires vont libérer des places pour les plus nécessiteux dans les logements sociaux. Il faut pouvoir offrir une échelle complète d'accessibilité du logement, que cela soit du logement locatif libre, du logement locatif PLI, PLA, PLU ou PLUTS.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

9. Autorisation donnée au maire pour signer la

convention de mandat relative à la délégation de la gestion des demandes de logements sociaux proposée par l'Office Public Seine Ouest Habitat à la ville de Boulogne-Billancourt.

M. Claude Gallant, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Ce projet de délibération vise à la simplification des procédures d'enregistrement des demandes de logement social sur notre commune, car actuellement la réglementation prévoit que ces enregistrements soient effectués concurremment par les services de la Ville ainsi que par le bailleur qui en dépend, ce qui effectivement introduit effectivement une très grande confusion et une très grande difficulté de compréhension pour les demandeurs. Pour cette raison, il est proposé d'utiliser en quelque sorte les facilités offertes par le décret du 29 avril 2010, qui autorise le bailleur à passer une convention de mandat de délégation de l'enregistrement au profit de la commune. Par conséquent, cette convention vise à autoriser cette délégation, sachant bien évidemment que chacun reste dans ses compétences en matière d'attribution.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître la représentativité des villes et groupes municipaux dans cette commission. Il a été indiqué que la réponse serait donnée en séance. Avis favorable de la commission ; les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote.

M. Baguet

Madame Even, sur cette délibération, Mademoiselle Cardetas n'est pas là. C'est dommage. Nous avons eu un échange au Conseil municipal du 7 juillet un peu vif. Vous m'aviez envoyé un mail le 27 mai que je n'avais pas reçu. Vous me l'avez renvoyé le lendemain, comme vous vous y étiez engagée en séance. J'ai bien reçu le mail le 8 juillet. Vous demandiez deux choses principalement. Premièrement, vous souhaitiez qu'à la commission, cinq dossiers de candidature par logement soient systématiquement soumis au lieu de trois actuellement, ce qui est la loi. Vous avez vu que, depuis, sur les commissions de septembre, nous sommes passés à quatre. Laissez-nous un peu de temps pour passer à cinq, sans pour autant alourdir le fonctionnement de la commission.

Deuxièmement, vous aviez regretté que les dossiers soient déposés sur table. Vous savez que nous sommes en cours de réorganisation. C'est le message que j'avais voulu vous faire passer, mais maintenant que Claude Gallant est de retour, il va réorganiser cela. En attendant, c'est Monsieur Sevestre qui assure l'intérim et qui supervise – puisqu'il a d'autres responsabilités – le service du logement. Vous savez que la Directrice du logement est en congé maternité. On me dit qu'elle a déjà accouché. Nous ne savons pas si c'est un petit garçon ou une petite fille. En tout cas, nous espérons que tout va bien.

Claude Gallant va se réinvestir dans ces dossiers et je pense que nous arriverons effectivement à un fonctionnement le plus optimal possible. En tout cas, nous le souhaitons tous. Je crois que les commissions de septembre se sont quand même mieux passées que les précédentes. Il y a toujours ce problème du délai entre le moment où les bailleurs sociaux ont notification de la vacance du logement, la transmission parfois en urgence, les interférences avec la Préfecture sur le DALO. Tout cela est un peu compliqué, mais Claude Gallant est en train d'y remettre bon ordre.

Vous vouliez savoir qui siégeait à la commission de logement de Seine Ouest Habitat. Nous avons désigné Claude Gallant et Marc Fusina pour Boulogne-Billancourt. Il y a également Madame Girardin de Boulogne-Billancourt. Il y a Monsieur Benharoun qui représente le Maire de Boulogne-Billancourt et il y a également une association, Habitat et humanisme, un représentant du Conseil d'administration de Seine Ouest Habitat, Monsieur Martin, un élu d'Issy-les-Moulineaux, et une élue de Meudon, Madame Annie Le Reste. Par ailleurs, il faut ajouter Madame Zenatta, qui représente la CAF. Je me demande si elle n'est pas boulonnaise. Outre Monsieur Benharoun, il y a Monsieur Pats, qui siège aussi alternativement à la commission locale.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Attendez, Monsieur Gallant. Monsieur Fourcade, Madame Bauche et Madame Even.

M. Fourcade

Nous sommes évidemment favorables à cette délégation, mais il y a deux conditions qui doivent être respectées. La première est que l'ancienneté de la demande doit figurer dans le dossier donné aux commissions, de manière à pouvoir faire un classement. Deuxièmement, il faut que ce soit le service de la Ville et la commission municipale qui voient comment sont tirés des archives les quatre ou cinq dossiers – quatre aujourd'hui, cinq demain – de manière à éviter que cette organisation des cinq ne soit faite par l'office communautaire auquel nous donnons délégation. Voilà les deux réserves importantes, mais, à mon avis, cela doit fonctionner correctement, puisqu'il y a maintenant un système de numéro national et que l'office public Seine Ouest Habitat travaille correctement.

Mme Bauche

Nous nous félicitons du retour de Claude Gallant. Par ailleurs, je voulais dire que beaucoup de vieux Boulonnais – 3 000 et peut-être plus – sont en demande de logement sociaux. On voit qu'évidemment, cette organisation au niveau de communautés d'agglomération va faire arriver des candidats qui font figurer dans leurs choix la commune de Boulogne-Billancourt. Mais il est vrai que quand on habite Chaville, Boulogne est plus près du métro. Je voudrais qu'on garde quand même le principe qu'un Boulonnais qui est attaché à sa ville soit favorisé quand il souhaite y rester.

Mme Even

Il est précisé dans l'article 4 de la convention que « le Maire de Boulogne-Billancourt proposera librement aux commissions... » Je voudrais savoir selon quels critères le Maire de Boulogne-Billancourt choisira les demandeurs prioritaires.

M. Baguet

Y a-t-il d'autres questions ? Non, il n'y a pas d'autres questions. Monsieur Gallant, répondez.

M. Gallant

Pour ce qui concerne la composition, je voudrais revenir sur le cadre légal. Il s'agit de l'article R.441-9 du code de la construction et de l'habitation qui fixe la composition des commissions. Au-delà des noms qui ont été donnés, ce sont bien évidemment des prescriptions réglementaires qui sont mises en application, à savoir qu'à la fois, siègent dans cette commission des représentants de la Ville – d'ailleurs, majorité et opposition – des représentants d'associations et des représentants de la Communauté d'agglomération. Tout ceci est parfaitement respectueux des dispositions du code de la construction.

Pour ce qui concerne les deux questions posées par Monsieur Fourcade, jusqu'à présent, je dois dire que les fiches signalétiques qui sont remises aux membres de la commission municipale font figurer de nombreuses caractéristiques des demandeurs et bien évidemment l'ancienneté de la demande. Ceci y figure.

Maintenant, la question est de savoir la pondération que la commission apporte à l'ancienneté de la demande. La doctrine de notre commission a été d'appliquer en quelque sorte les critères fixés par la loi Dalo, l'ancienneté n'étant pas le critère principal. Il est clair bien évidemment que la nécessité et l'urgence figurent parmi les critères qui sont le plus souvent appliqués. Lorsqu'il s'agit de départager des candidatures dont l'urgence est à peu près équivalente, il est clair bien évidemment que l'ancienneté permet de départager les dossiers.

Pour ce qui concerne le rôle de la Ville dans la présentation des candidatures, c'est à la Ville effectivement de les présenter. Ce n'est pas l'office qui décide à la place de la Ville. Chacun est dans son rôle. Je dois dire que s'il y avait quelques craintes, le simple fait que cette convention puisse être signée donne à la Ville évidemment tous les moyens d'information pour que ces souhaits et demandes soient pris en compte.

Une question a été posée quant à la priorité à donner aux candidats de la Ville. Le simple fait qu'il y ait à Seine Ouest Habitat trois commissions pour chacune des villes qui ont sur leur territoire des logements propriété de notre office communautaire fait que, bien évidemment, chaque commission examine les demandes formulées par les habitants de chacune des villes.

M. Baguet

Merci, Monsieur Gallant. C'est la condition qui avait été fixée lorsque nous avons réuni les offices d'HLM. Je rappelle qu'il y a d'abord eu une fusion entre l'office d'HLM de Meudon qui disposait d'un patrimoine de 3 000 logements avec celui d'Issy-les-Moulineaux, qui disposait d'un patrimoine de 4 000 logements. Après, nous avons fusionné lors de la création de GPSO et la Ville de Sèvres probablement va se joindre, avec sa société d'économie mixte qui gère quelques logements. Nous aurons comme cela un patrimoine sur l'ensemble du territoire de près de 8 à 9 000 logements. Chacun gère les logements qu'il a sur son territoire. Nous gérons les attributions des logements de nos 1 000 logements. Issy-les-Moulineaux gère ses 4 000 logements et Meudon ses 3 000 logements, avec ses propres demandeurs de logements. Je rappelle que nous comptons actuellement 4 000 demandeurs de logements à Boulogne-Billancourt, pour un patrimoine de 1 000 logements sociaux. Nous avons d'autres patrimoines, puisque nous sommes à 13,1 % dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

10. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une structure multi-accueil rue Molière- Avenant n°1 au marché à procédure adaptée passé avec la SARL Ateliers catherine Furet.

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Un important programme de logements sociaux est actuellement en cours de réalisation pour sa deuxième tranche par l'opérateur social I3F, aux 233-237 boulevard Jean Jaurès et 48-52 rue des Longs Prés. L'ensemble, représentant un total de 226 logements, devrait être livré au premier trimestre 2012.

Au sein de cet ensemble, deux équipements publics étaient souhaités : une structure multi-accueil d'environ 20 berceaux et une salle de quartier.

Afin de définir le programme d'aménagement de ces deux équipements un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre a été signé en juin 2007 avec la SARL Ateliers Catherine Furet, déjà maître d'œuvre de l'opération de logements sociaux d'I3F. Il fixait le coût prévisionnel des travaux à 500 000 euros HT et le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 72 200 euros HT.

Dans sa délibération n°18 du 7 février 2008 le conseil municipal a approuvé le programme de cette opération et a également autorisé le maire à signer avec la Société Immobilière 3F une promesse d'achat en état futur d'aménagement pour cette halte-garderie et ce local pour le quartier.

Depuis lors et au vu des besoins croissants de places en crèche, il apparaît nécessaire de prévoir une adaptation du programme initial en vue de réaliser une structure d'accueil des enfants plus importante (environ 30 enfants) grâce à la suppression de la salle de quartier.

La maîtrise d'œuvre nous a assuré de la faisabilité d'une telle modification, et évalue le surcoût pour la réalisation de ces travaux à environ 140 000 euros HT (valeur mars 2007). Le forfait de rémunération du maître d'œuvre serait quant à lui porté de 72 200 euros HT à 90 400 euros HT.

Il s'ensuit un coût prévisionnel d'opération, toutes dépenses confondues, qui passerait de 1 670 000 euros HT soit 1 997 320 euros TTC à 1 870 046,80 euros HT, soit 2 236 576 euros TTC.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le maire à signer un avenant n°1 au marché passé avec la SARL Ateliers Catherine Furet afin d'entériner cette modification de programme. »

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la commission, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt Madame Shan n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur cette petite modification ? Madame Klein, Monsieur Fourcade.

Mme Klein

Monsieur le Maire, merci. Je comprends parfaitement évidemment la nécessité d'augmenter d'une dizaine le nombre de berceaux prévus dans cette structure multi-accueil. Ma question porte uniquement sur le sort du second équipement qui a été prévu à cet endroit, à savoir une salle de quartier. Sachant que la demande en lieux de réunion est importante à Boulogne-Billancourt, est-il prévu d'implanter cette salle de quartier à un autre endroit et dans l'affirmative, le lieu en est-il déjà fixé ?

M. Solère

Je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération, en tant qu'administrateur de l'immobilière 3F.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Sur la salle de quartier, nous avons des difficultés en termes organisationnels sur place, entre la salle de quartier et la halte-garderie. La cohabitation ne se serait pas avérée très pertinente, pas plus qu'en termes de desserte des locaux. Nous avons préféré augmenter effectivement les capacités d'accueil de la halte-garderie. En plus, c'est une question de coût de revient. Je ne vous le cache pas. En termes de fonctionnement, le fonctionnement d'une petite structure de 20 places n'est pas très économique, alors qu'une structure de 30 places permet une meilleure rotation, surtout qu'il s'agit de multi-accueil. Avant, nous avons rue du Dôme, dans la toute petite structure 13 places sans restauration. Là, cela va nous permettre d'accueillir des bébés avec restauration. Du coup, le gain d'espace nous permet de mettre en place de la restauration. C'est important. Je ne sais pas quelle est la formule, mais la halte-garderie est une halte-garderie sans restauration. Cela peut dépanner des mamans, mais aller déposer son enfant le matin pendant une heure ou deux et après être obligé de revenir pour le repas et de le redéposer éventuellement l'après-midi, ce n'est pas un service de très grande qualité. Cela peut dépanner. Il faut qu'on ait ces petites structures en place sur Boulogne, mais il est préférable d'offrir la possibilité aux familles de garder l'enfant sur l'ensemble de la journée. C'est cela, Madame Bouée ?

Mme Bouée

Surtout des enfants qui seront non marcheurs, alors que dans les haltes-garderies, il faut que les enfants aient 16 mois.

M. Baguet

Pour la salle de quartier, le quartier ne manque pas de salles avec les résidences Pouillon voisines. Il y a également des salles-gymnases rue de Seine à proximité. Dans la rue du Dôme, autour de l'église, il y a des salles paroissiales. Ce n'est pas forcément la même utilisation que ce qui était prévu avant, mais ce n'est pas un quartier qui est particulièrement démuné en petites salles pour les copropriétés. Nous avons la maison des Anciens combattants qui n'est pas très loin. Nous aurons en plus une salle de quartier dans le projet de la CAT. Nous ne savons pas ce que nous allons en faire, parce qu'il y a des services, notamment le service des sports, qui revendiquent cette salle soit pour en faire une salle de sport, soit pour en faire une salle de quartier, soit pour en faire une crèche. En attendant, je crois que nous avons un bon projet à la fois sur le plan du service à la population et sur le plan de l'optimisation des locaux. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 52

NPPAV : 1 (M. Thierry Solère)

11. Acceptation des Chèques-Vacances comme moyens de paiement de certaines prestations municipales - Convention d'agrément avec l'agence

nationale pour les chèques-vacances (ANCV) - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention.

Mme Marie-Anne Bouée, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet de pouvoir payer par chèques-vacances qui sont mis à disposition des employés par leurs employeurs les centres de loisir, les ateliers artistiques, les activités de l'école municipale des sports du mercredi, les séjours de vacances et aussi les classes de découverte et les activités et voyages proposés par les clubs séniors, les ateliers d'arts plastiques de l'Espace Landowski et enfin les concerts et spectacles présentés au Carré Bellefeuille. Les chèques-vacances se présentent sous forme de coupons de 10 ou 20 euros et sont remboursés à la valeur nominale par l'ANCV. En contrepartie, l'ANCV déduit du remboursement une commission de 1 %. Ce dispositif permettra d'élargir les possibilités de règlement des prestations municipales par le biais de titres de paiement aidés. Je vous rappelle que la Ville accepte déjà les chèques emploi-service universels, le P@ss'92 et les chèques d'accompagnement personnalisés distribués par le CCAS. Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable unanime de la commission.

M. Baguet

C'est rare en commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission des finances. Le groupe @lternance a tenu en commission à rappeler que cette initiative était de son fait.

M. Baguet

C'est vrai. Lors de nos échanges du 12 mai dernier, nous avons évoqué le paiement de ces prestations pour l'enfance et la petite enfance avec le CESU, le chèque emploi services universel. A cette occasion, Madame Even avait demandé pourquoi nous n'étendions pas le paiement aux chèques-vacances. C'est fait, Madame Even. Il n'y a pas de questions. Monsieur Fusina

M. Fusina

Le rapport de Christine était excellent. C'est tout.

M. Baguet

Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

12. Personnel Communal

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Ce projet de délibération comporte 3 points. Le premier point concerne, comme d'habitude, l'actualisation du tableau des effectifs, qui est par nature fluctuant car il est lié aux ajustements nécessaires résultant des besoins des services et de l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux. Il s'agit de 25 transformations de postes qui vous sont soumises, permettant une économie annuelle de 2 500 euros chargés.

Le second point porte sur l'évolution de la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité ou utilité de service et plus particulièrement de l'attribution d'un logement par utilité de service au Directeur technique du Carré Bellefeuille en raison des contraintes importantes de présence et de disponibilité, surtout le soir.

Enfin, le troisième point vous propose la passation d'un protocole transactionnel à conclure avec un agent recruté en qualité de professeur d'anglais vacataire au sein des écoles de la ville de Boulogne. Le retrait d'agrément de l'Education nationale ne permettant plus à l'intéressé de continuer à exercer son activité d'enseignement auprès des enfants, la Ville a souhaité mettre fin à ses fonctions. Compte tenu de la date ancienne de son recrutement (1997) et de son statut actuel d'agent non titulaire, il a été opté pour une solution transactionnelle, afin d'éviter tout contentieux dont l'issue serait par définition aléatoire en raison d'un risque réel de requalification de la situation en contrat à durée indéterminée. Un accord a donc été trouvé entre les parties, sur la base de 40 000 euros nets, correspondant à un solde de tout compte et clôturant toute éventualité de recours.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître l'utilité d'un protocole. Il lui a été répondu qu'il existait un risque de requalification du lien contractuel existant en CDI par le juge. Le groupe @lternance a insisté aussi sur le montant de la transaction de 40 000 euros, en se demandant s'il n'aurait pas été préférable de titulariser cette personne. Il lui a été répondu que la Ville ne pouvait pas lui proposer de poste dans ce domaine de compétence, d'autant que son agrément lui avait été retiré par l'Education nationale. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt trouve tout particulièrement coûteux les frais d'avocat. Monsieur Barolia insisté sur le risque encouru par la municipalité. Cela fait partie de la transaction

d'inclure les frais d'avocat. Il y a eu, sous plusieurs municipalités, d'autres transactions avec des employés municipaux et les frais étaient inclus, l'article L.761 du code de justice administrative le prévoyant expressément. Avis favorable de la commission. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Sur cette délibération effectivement, plusieurs d'entre vous ont fait des remarques sur le montant des honoraires concernant le protocole transactionnel. Il y a eu en fait une erreur de ligne. Il faut lire dans l'article 1er « Obligations réciproques » : « Indemnités relatives à la minoration des droits à la retraite : 13 500 euros (au lieu de 3 500 euros) » et « frais d'avocat : 3 500 euros (au lieu de 13 500 euros) ». Il faut le reconnaître. Il y a eu inversion entre les deux lignes. Je profite de cette délibération avec Madame Godin pour vous remettre sur table le nouvel organigramme que nous avons présenté au CTP du 29 septembre et qui a été voté à l'unanimité.

Monsieur Gregoire ayant maintenant pris ses marques depuis le temps qu'il est chez nous, il a voulu optimiser encore le fonctionnement de l'Hôtel de Ville. Vous voyez que l'ensemble des services est réparti sur trois pôles : Direction de l'aménagement de la cité, Direction des ressources et missions techniques, Direction des services à la personne, avec trois Directions générales adjointes qui sont équilibrées et plus cohérentes. Par exemple, les bâtiments ont basculé avec la Direction de l'urbanisme et de l'immobilier, de même que le Syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine. C'est le pôle aménagement de la cité. Nous avons également un peu allégé tous les services rattachés au Directeur général. Le Directeur général se retrouvait en responsabilité de très nombreux services rattachés comme la sécurité et d'autres services. En fait, il n'avait pas le temps de se consacrer à la coordination générale. Il a quelques services rattachés qui sont des services ciblés, comme les ressources humaines, les affaires financières du contrôle de gestion et la Direction de l'administration générale et de l'accueil du public.

J'en profite pour vous présenter Monsieur Detrez-Jacquin qui est ici présent. Il est notre nouveau Directeur des ressources humaines. Il arrive de la ville de Tours. Vous avez dans l'organigramme les deux futurs arrivés : Monsieur Bertrand Langlet, qui sera le nouveau DGA du Département services à la personne et Madame Regalasti-Multon, qui était Directrice des affaires culturelles de la commune d'Orléans et qui nous rejoindra le 3 novembre prochain.

A travers cet organigramme, nous souhaitons bien évidemment favoriser le rôle d'animateur coordinateur du Directeur

général. L'autre élément important était également la création d'une Direction de la démocratie locale et de la vie urbaine. Vous savez l'importance que représente ce secteur aux yeux de nos concitoyens et tous les problèmes de proximité et d'espace public, ainsi que les problèmes de propreté, les problèmes de la vie des quartiers ou encore la démocratie locale. Tous ces sujets nécessitent d'être de plus en plus accompagnés et organisés. C'est pour cela que nous avons créé cette Direction de la proximité locale qui est aussi rattachée au Directeur général. Il a donc quatre Directions qui lui sont rattachées plus un service, qui est le service des relations avec la SAEM.

Je pense que cet organigramme est clair, lisible, mais pas révolutionnaire, parce qu'il faut que nos concitoyens puissent s'y retrouver. Nous restons avec nos trois pôles majeurs et la Direction générale. En tout cas, je remercie tous ceux qui ont approuvé à l'unanimité cet organigramme au CTP du 29 septembre dernier. Y a-t-il des demandes de parole, soit sur l'organigramme, soit sur la délibération, soit sur le protocole en prenant en compte cette petite inversion ? Il n'y a donc pas de demande particulière. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

13. Convention de Service Comptable et Financier - Accord local de dématérialisation - Autorisation donnée au maire pour signer.

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le 10 décembre 2010, la Ville de Boulogne-Billancourt a signé une Convention de Service Comptable et Financier (CSCF) avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), scellant ainsi un engagement réciproque pour améliorer la gestion publique locale autour de 4 axes majeurs :

- 1) Optimiser le fonctionnement de la Ville en développant la matérialisation des échanges
- 2) Améliorer l'efficacité des procédures et les conditions de recouvrement
- 3) Offrir une meilleure lisibilité des comptes,
- 4) Développer l'expertise comptable et domaniale au bénéfice de la Collectivité.

Une Convention cadre nationale de dématérialisation en date du 18 Janvier 2010 a ainsi organisé la dématérialisation des documents « papiers » échangés entre les trois acteurs de la chaîne comptable (l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre régionale des comptes), en présentant l'intégralité des dématérialisations pouvant être opérées (paye, délibérations et décisions, passation des marchés...).

Les modalités de contractualisation consistent ensuite en la signature d'un accord local de dématérialisation, qui vaut adhésion des signataires aux dispositions de la convention cadre nationale et n'est pas détachable de celle-ci.

Cet accord sera complété au fur et à mesure de la mise en œuvre des différents axes, relatifs à la dématérialisation, présents dans la CSCF. D'ores et déjà, la Ville a procédé à la dématérialisation de plusieurs documents, notamment les délibérations, les titres de recette, les pièces afférentes au traitement de la paie.

Il vous est proposé ainsi, chers collègues, de délibérer afin d'approuver le projet d'accord local annexé à la présente délibération et d'autoriser le Maire à le signer.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Je voudrais souligner au passage que c'est en partie la déclinaison de la convention que nous avons signée en décembre 2010, avec la Direction générale des finances publiques. Je voudrais remercier d'ailleurs à ce propos Michèle Montiès qui nous a aidés à travailler sur cette convention de services comptables et je voudrais aussi tout particulièrement saluer Madame Gauthier et ses services qui font l'une et l'autre un remarquable travail. Nous arrivons maintenant à avoir des fonctionnements du XXIème siècle plutôt que des siècles antérieurs. En tout cas, nous gagnons en efficacité, nous gagnons en rapidité, nous gagnons en temps et nous gagnons beaucoup de choses, mais, comme toujours avant de mettre en place ce genre de procédures, il y a un effort considérable à fournir. Cela ne paye qu'après. En tout cas, un grand merci à Madame Gauthier et à ses services. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

14. Dispositif d'Accompagnement Social lié au Logement (ASL) - Convention de financement avec le Département des Hauts-de-Seine - Autorisation de signature.

M. Léon Sebbag, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le Fonds social pour le logement (FSL), auquel vient en appui l'accompagnement social lié au logement (ASL) est un dispositif du Conseil général des Hauts-de-Seine. Une subvention du Conseil général permet sa mise en œuvre par la Ville de Boulogne-Billancourt. Une somme de 31 095 euros a été allouée par le Département pour cette mission en 2010. Cette subvention permet l'accompagnement par un travailleur social de 20 ménages en moyenne par an dans leurs difficultés quotidiennes.

L'aide proposée à ces personnes intervient dans le cadre de

ce dispositif et le suivi opéré est constitué d'une aide aux démarches administratives, juridiques, financières par repérage commun des institutions pour ouvrir des droits, un apprentissage du statut de locataire et de l'intégration dans l'immeuble, des conseils pour l'entretien, l'utilisation et l'appropriation des lieux, la prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives. L'octroi de l'aide est décidé par la commission FSL sur des critères particuliers, la situation financière et sociale, un logement insalubre ou précaire, l'absence de logements ou la menace d'une expulsion mais les ménages auxquels cette aide est proposée doivent obligatoirement manifester leur adhésion qui se concrétise par la signature d'une convention tripartite. Au titre des 12 mois de l'année 2011, une subvention de 41 460 euros correspondant au salaire du travailleur social et des frais de fonctionnement est allouée par le Département.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de financement correspondante avec le Département des Hauts-de-Seine.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dispositif d'accompagnement ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

15. Convention de partenariat avec les Editions FATON - Donations - Autorisation et approbation

Mme Isaure de Beauval, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération concerne deux points. En premier lieu, il s'agit de renouveler un partenariat avec les éditions Faton (Le Petit Léonard). Le deuxième point est une proposition de donation. La Société des Amis du Musée des Années Trente se propose de donner à la Ville un tableau peint en 1929 par André Marchand et intitulé « Le Sommeil ». Il vous est proposé d'accepter cette donation, dont la valeur est estimée à ce jour à 15 000 euros. Je vous remercie.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt souhaite connaître les procédures d'acceptation des dons et la réponse apportée à une demande envoyée en juillet. Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Nous allons faire circuler Le Petit Léonard, qui est une revue de grande qualité. Il n'y a pas de questions. Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

16. Mise en œuvre de l'Espace Santé - Convention de partenariat à titre gratuit - ASDES

M. Frédéric Morand, Conseiller municipal, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans le cadre de notre mise en œuvre progressive d'activités santé, puisque vous savez que la nouvelle loi ayant mis en place avec la loi HPST les ARS nous oblige à avoir une activité de santé publique dans le cadre communal. Nous essayons à budget constant d'obtenir des professionnels pour avoir des actions de prévention. En l'occurrence, c'est une convention que l'on vous propose avec le réseau ASDES (Accès aux soins, droit et éducation à la santé) qui nous permettrait d'avoir le jeudi matin un chargé de projet, une psychologue, une diététicienne et une assistante sociale, afin de pouvoir aider dans une consultation non médicale les populations en difficulté pour leur donner plus d'accès aux soins pour ce qui est des dossiers sociaux, les aider à prévenir les pathologies et améliorer l'observance des traitements qui sont quelquefois mal suivis pour les pathologies chroniques. Il vous est donc proposé d'approuver ce projet de convention qui ne nous coûte pas d'argent, puisqu'on bénéficie du financement public de l'ASDES pour avoir, sur Boulogne, le jeudi matin, un certain nombre de professionnels. Cette convention est à durée limitée, mais renouvelable pendant trois ans.

Mme Billard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a trouvé excellente l'opération et demande quelle promotion est prévue. Il fut répondu que la communication se ferait par le biais du BBI, mais aussi et surtout par les associations. Une demande de définition des per-

sonnes vulnérables a aussi été posée. Monsieur Morand a répondu qu'il peut s'agir de marginaux, mais aussi de personnes en difficulté psycho-médicosociale. Le groupe @lternance a souhaité avoir un bilan de l'espace santé. Monsieur Morand souligne une augmentation de 50 % entre 2009 et 2010 de l'activité globale (interventions dans les écoles et manifestations dans les différentes opérations de la Ville). Il remercie vivement Gaël Tschudin pour son travail et son implication. Avis favorable de la commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame Shan.

Mme Shan

J'ai une question. Je vois que cet espace santé est en lieu et place de l'espace santé jeunes. Je voulais donc savoir si les adolescents de la ville – et on sait que cette population a besoin de lieux qui la rassurent et qui pourraient donc ne s'adresser qu'à eux, soit dans le temps ou dans l'espace – disposent, dans le domaine de la santé de lieux à Boulogne qui leur sont exclusivement dédiés ou bien des créneaux horaires sur ce lieu. C'est une population qui est très différente de celle que Nathalie Billard vient de nous décrire. Je pense qu'il ne peut pas y avoir de mélanges.

M. Morand

Nous venons justement de faire une réunion sur les locaux qui sont maintenant à Delory. Nous avons justement prévu dans les locaux de l'espace santé d'avoir un bureau à entrée séparée pour les jeunes qui voudraient consulter à l'espace santé jeunes de manière anonyme. Effectivement, l'espace santé regroupe un certain nombre d'activités dont l'espace santé jeunes et nous avons prévu des locaux indépendants pour quelques activités de l'espace santé jeunes qui le nécessiteraient.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 53

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00